

LE FORUM EUROPÉEN DE L'EAU



LE LIVRE
BLANC



PRÉAMBULE

L'eau, particulièrement l'eau douce de qualité, est une ressource indispensable au maintien de toutes les vies à la surface de cette planète bleue majoritairement composée d'eau salée.

Nous la buvons, nous la prélevons pour nos activités agricoles, industrielles, énergétiques, nous en avons besoin pour assurer la préservation éminemment stratégique des milieux aquatiques et marins. Notre survie, notre sécurité sanitaire, un grand pan de notre économie industrielle, notre souveraineté alimentaire et la restauration des écosystèmes dépendent étroitement de sa bonne qualité, de sa quantité disponible, de son partage équitable, de sa gestion responsable et de son accessibilité.



La statue de la spoliation, œuvre de Bernard Tirtiaux ©Breshi

Aujourd'hui, la surexploitation de cette ressource, combinée aux effets du dérèglement climatique nous rend très vulnérables.

Malgré l'urgence, certain·es s'acharnent à persister dans des impasses dont nous savons les conséquences délétères sur l'avenir des générations futures et privilégient la privatisation et la financiarisation de la ressource ouvrant la voie à la spéculation. Cette approche irresponsable et déconnectée du contexte climatique ne conduira qu'à amplifier les inégalités d'accès à l'eau, sa dégradation et sa surexploitation.



Benoît Biteau, député européen écologiste, organisateur du Forum Européen de l'Eau ©Breshi

Face à l'urgence, le 25 janvier 2022, 250 personnes, acteur·rices économiques, associations, syndicats, représentant·es de collectivités, élu·es, citoyen·nes se sont retrouvés à La Rochelle (France) pour le Forum Européen de l'Eau organisé à l'initiative du député européen écologiste, paysan et agronome Benoît Biteau. Ensemble, les participant·es et intervenant·es de toute l'Union européenne ont débattu, échangé,

partagé des expériences et des savoirs pour proposer, ensemble, des solutions et pistes d'actions. Ce livre blanc est à la fois une synthèse de ces échanges, un outil de vulgarisation des enjeux liés à cette ressource, un recueil d'exemples inspirants et, surtout, un plaidoyer collectif.

La préservation de ce bien commun indispensable à la vie sur Terre doit urgemment être mis à l'agenda politique des États membres de l'Union européenne.

L'eau est l'enjeu du XXI^e siècle, elle est notre priorité.

POURQUOI UN FORUM EUROPÉEN DE L'EAU EN 2022 ?

En 2000, l'Union européenne a adopté à l'unanimité la directive cadre sur l'Eau (DCE 2000/60/CE). Tous les États membres s'étaient engagés à appliquer les ambitions de cette directive dans leur politique nationale d'ici 2015. En 2020, vingt ans après, un rapport d'évaluation présenté à la Commission européenne a souligné que seulement 40% des eaux de surfaces étaient en bon état écologique. Les dérogations accordées ont été massives et les contrôles insuffisants. Les États membres ont jusqu'en 2027 pour se mettre en conformité avec la loi européenne. Ce Forum a été l'occasion de faire un point sur ces avancées.

À l'échelle nationale, en France, le gouvernement a lancé en mai 2021 le "Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique". Varenne, du nom de la rue du ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Tout un symbole. Autrefois prérogative du ministère de la Transition écologique, elle a glissé aux mains du ministère de l'Agriculture gangrené par les intérêts corporatistes.

Après huit mois de travail pendant lesquels les associations environnementales - dont France Nature Environnement - ne furent pas conviées, et où le corporatisme agricole du syndicat majoritaire de la Fédération Nationale des Exploitants Agricoles (FNSEA / COPA-COGECA) a régné en maître, les annonces ont confirmé les craintes de nombreuses organisations environnementalistes. Irrigation avec des retenues de substitution pompant directement dans les nappes phréatiques, solutions basées sur le numérisme et les organismes génétiquement modifiés ainsi que le renforcement des pouvoirs discrétionnaires aux mains de quelques personnes sont les grandes lignes de conclusions de cette parodie de concertation. La grande gagnante est l'agriculture productiviste. Les grands perdants, l'eau et les écosystèmes. Aucune approche globale et systémique, or elle est l'unique solution.

Il est grand temps d'être à la hauteur de notre responsabilité face à la nature et aux générations futures.

Il est grand temps pour nous, acteur·rices économiques et non-économiques, citoyen·nes, élu·es de se réapproprier notre patrimoine commun pour le retirer des griffes de la privatisation et de la financiarisation.

REMERCIEMENTS

Benoît Biteau, *organisateur du Forum européen de l'Eau*

« Je remercie chaleureusement les participant·es et intervenant·es qui ont fait vivre ce Forum Européen de l'Eau. Je n'oublie pas les associations, syndicats, partis politiques, fondations qui se sont déplacés pour exposer leurs combats et l'artiste belge Bernard Tirtiaux qui nous a fait le plaisir de nous partager son œuvre engagée pour la préservation de la ressource en eau, "la statue de la spoliation".

Un grand merci aux équipes techniques et organisationnelles qui se sont chargées de préparer cette journée.

Une attention particulière est dirigée aux services de la ville de La Rochelle où se

déroulait cet événement et à son maire Jean-François Fontaine.

Enfin mes derniers remerciements vont à la délégation française et au groupe des Verts/ALE du Parlement européen qui ont participé à réaliser cet événement en y apportant les financements nécessaires.

Cette journée a été mémorable grâce à vous!

Cet ouvrage permettra à ceux et celles qui n'ont pas pu participer à cette journée de la revivre à travers ces quelques pages qui résument les propos tenus lors de cet événement.

Bonne lecture! »



Quelques personnes de l'équipe technique et organisationnelle. Un grand merci à eux et à elles ! ©Breschi

SOMMAIRE

Préambule	2
Remerciements	4
Les intervenant·es au Forum Européen de l'Eau	6
INTRODUCTION : L'EAU ET LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE	11
Les constats	12
Des pistes et leviers d'actions	15
Un exemple concret	17
L'EAU ET LA BIODIVERSITÉ	21
Les constats	22
Problématiques soulevées	23
Des pistes et leviers d'actions	26
Des exemples concrets	27
L'EAU ET L'ÉCONOMIE	29
Les constats	30
Problématiques soulevées	32
Des pistes et leviers d'actions	35
Des exemples concrets	39
L'EAU ET L'ÉNERGIE	43
Les constats	44
Problématiques soulevées	45
Des pistes et leviers d'actions	46
Des exemples concrets	47
L'EAU ET LA GOUVERNANCE	49
Les constats	50
Problématiques soulevées	53
Des pistes et leviers d'actions	54
Des exemples concrets	58
CONCLUSION	63
RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN...	67
Eau et dérèglement climatique - biodiversité	68
Eau et économie	68
Eau et énergie	70
Eau et gouvernance	70
Films	72
Associations, syndicats, collectifs, fondations présents au Forum Européen de l'Eau le 25 janvier 2022 à La Rochelle	73

LES INTERVENANT·ES AU FORUM EUROPÉEN DE L'EAU

Pedro Arrojo-Agudo, *rapporteur spécial à l'ONU sur les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement (Genève, Suisse)*

Il est l'auteur du rapport "Risques et impacts de la marchandisation et de la financiarisation de l'eau sur les droits humains à l'eau potable et à l'assainissement (2021)". Il s'est engagé pour la préservation de la ressource en eau dans le cadre de son mandat de député au Parlement espagnol (2016-2019) et aussi au sein de la Fondation pour une nouvelle culture de l'eau dont il est le fondateur. Cet engagement a été salué dès 2003 par le Prix Goldman pour l'Environnement dont il est lauréat.

Benoît Biteau, *paysan, agronome et député européen appartenant au groupe Verts/ALE (France)*

1^{er} vice président de la commission Agriculture et membre des commissions Pêche et Développement au Parlement Européen, il défend avec vigueur les alternatives aux pesticides et aux engrais de synthèse, et fait de la préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau une priorité de son mandat. Il est l'organisateur du Forum Européen de l'eau.

Françoise Blandel, *co-présidente du collectif de défense de la zone humide du Testet (France)*

Créé en 2011 pour protéger cette zone humide menacée de destruction par le projet de barrage de Sivens, sur la rivière Tescou (Nord-Ouest du Tarn, France), ce projet a été abandonné en 2016 après une longue

bataille militante et la mort d'un jeune écologiste, Rémi Fraisse, tué lors d'un affrontement avec les forces de l'ordre en 2014. Cette lutte est toujours d'actualité, et interroge notre modèle de production agricole et ses impacts sur la ressource en eau et les écosystèmes aquatiques.

Thierry Burlot, *président du Comité de bassin de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (France)*

La France est découpée en six grands bassins hydrographiques, le bassin Loire-Bretagne étant l'un des plus grands. Les Agences de l'eau sont des instances clés de la gouvernance française de l'eau.

José Maria Calaforra, *hydrogéologue à l'Université d'Almeria (Andalousie, Espagne)*

Engagé pour la préservation de la ressource en eau, il est le président de l'association "Acuiferos Vivos" (aquifères vivants), groupe de défense de l'eau à Almería. Une ville qui est devenue le potager géant de l'Europe avec la multiplication des serres sur des milliers d'hectares, des projets d'irrigation et l'accroissement des tailles des exploitations. La priorité : lutter contre ce modèle de production est primordial pour préserver la ressource en eau.

Elisabetta Cangelosi, *chercheuse, consultante et militante pour l'eau, la terre et les droits des femmes (Bruxelles, Belgique)*

Consultante sur les questions de genre pour l'International Land Coalition, elle

est également chercheuse spécialisée dans le domaine de l'eau et des communs (elle donne cours à SciencesPo et University of Kent, Royaume-Uni) et militante du Mouvement européen pour l'Eau depuis sa création en 2012. Elle est titulaire d'un doctorat en sciences sociales.

Roberto Epple, *président et fondateur de European Rivers Network (ERN), ONG affiliée au Bureau Européen de l'Environnement (EEB, Belgique)*

Né en Suisse, il s'est battu toute sa vie pour la Loire aux côtés de l'association "S.O.S Loire Vivante" contre des barrages hydroélectriques. Fruit de ces luttes, ERN est une ONG engagée dans la préservation et la gestion durable des fleuves, des rivières et de la ressource en eau. Elle coordonne et organise de nombreuses et diverses actions en faveur de leur protection et de celles des écosystèmes associés.

Jean-Jacques Guillet, *porte parole du collectif Bassines Non Merci (France)*

Ancien maire d'Amuré (commune française), il est le porte-parole, aux côtés de Julien Le Guet, du collectif Bassines Non Merci qui se mobilise contre ces cratères appelés bassines ou retenues de substitution de 8 à 10 hectares qui pompent dans les nappes phréatiques afin d'irriguer des cultures intensives de maïs destinées à l'exportation et à l'alimentation animale.

Emma Haziza, *hydrologue, chercheuse et experte dans le développement de stratégies pour la résilience des territoires face au risque inondation et l'adaptation au changement climatique (France)*

Après avoir enseigné durant une dizaine d'années sur ce sujet en milieu universitaire

et en grandes écoles en France, elle a fondé le centre de recherche Mayane pour la résilience et l'adaptation des territoires face aux risques majeurs et au changement climatique. Une association éponyme sensibilise le public à ces thématiques.

Jean-François Hulot, *agro-économiste, Institute for European Environmental Policy (Bruxelles, Belgique)*

Il a rédigé, avec Juliette Pagnon, une étude sur la prise en considération de la ressource en eau dans les plans de relance lancés en 2020 par l'Union européenne, qui affichaient la lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité comme priorités. Objectif de cette étude : analyser la prise en compte réelle de la préservation quantitative de la ressource en eau en agriculture dans ces plans de relance.

Yannick Jadot, *député européen appartenant au groupe des Verts/ALE (France)*

Ancien directeur de Greenpeace France et cofondateur du parti Europe Ecologie Les Verts, il est aujourd'hui impliqué dans les commissions environnement, santé publique, sécurité alimentaire et commerce international au Parlement européen à Bruxelles (Belgique).

Stéphane Lhomme, *directeur de l'Observatoire du nucléaire (France)*

Militant bordelais, il s'implique dans le mouvement antinucléaire dès 1999. Il a été salarié du réseau "Sortir du Nucléaire" de 2002 à 2010 avant de fonder l'observatoire du nucléaire qu'il préside aujourd'hui.

Mathilde Panot, députée du Val-de-Marne et présidente du groupe parlementaire de la France Insoumise à l'Assemblée nationale (France)

En octobre 2021, elle est élue présidente du groupe parlementaire La France Insoumise, après en avoir été deux ans vice-présidente. De février à juillet 2021, elle préside une commission d'enquête sur la mainmise des intérêts privés sur la ressource en eau et leurs conséquences.

Riccardo Petrella, politologue et économiste italien

Engagé pour la défense du droit à l'eau, il publie, dès 1997, le Manifeste de l'eau. Dans sa continuité, il crée le comité international pour un contrat mondial de l'eau. Il est aussi l'initiateur de l'Université du Bien Commun et de l'Agora des habitants de la Terre dont il est le président. Altermondialiste affirmé, il est professeur émérite d'économie à l'Université Catholique de Louvain (Belgique). Il s'est toujours positionné contre la privatisation des ressources vitales pour les humains.

Loïc Prudhomme, député français de la Gironde appartenant au groupe "La France Insoumise" (France)

Membre de la commission développement durable de l'Assemblée nationale, il est l'auteur de deux rapports : un premier sur la ressource en eau et un second sur les conflits d'usages en situation de pénurie d'eau. Selon lui, "il n'est plus temps de bricoler avec des outils institutionnels datés du temps de l'abondance ou des ouvrages ponctuels et dispendieux. Il est temps d'une réflexion globale et d'une révolution dans le partage de l'eau et la restauration de son cycle naturel."

Renée-Lise Rothiot, militante dans le Collectif Eau 88 (Vosges, France/Allemagne)

Elle milite notamment pour dénoncer Nestlé, qui, à Vittel, surexploite l'eau pour vendre ses bouteilles (voir page 37). Comme à Volvic (France) et Lüneburg (Allemagne), où Danone et Coca-Cola ont eux-aussi la mainmise sur la ressource en eau. Les collectifs en lutte sur ces trois sites ont fait alliance contre les trois multinationales autour d'un slogan "L'eau pour la vie, pas le profit!"

Léna Salamé, juriste de droit public international, spécialisée dans la gestion de l'eau et des conflits (Genève, Suisse)

Médiatrice, négociatrice et facilitatrice professionnelle de dialogue, elle soutient le Geneva Water Hub (UNIGE/ISE) dans le développement stratégique et la gestion du partenariat universitaire sur les questions de coopération et de diplomatie autour de la ressource en eau. Elle est également membre du conseil d'administration de Water Witness International.

Virginijus Sinkevičius, commissaire européen à l'Environnement, aux Océans et à la Pêche (Bruxelles, Belgique)

Nommé commissaire européen à l'Environnement en 2019, il a précédemment été ministre de l'économie en Lituanie. Il est chargé de la Stratégie Biodiversité 2030 dont l'objectif est de rétablir le lien terre-mer et d'en restaurer leurs écosystèmes respectifs.

Aboubakar Soumahoro, président de la ligue des travailleurs, ancien ouvrier agricole et syndicaliste ivoiro-italien (Italie)

Défenseur des travailleur·euses agricoles immigré·es, sa lutte est intrinsèquement liée aux aides allouées par l'Union européenne à l'agriculture (via la Politique Agricole Commune), favorisant les grandes exploitations intensives qui captent un quart de la ressource en eau en Europe. Pour lui, défendre les droits des travailleur·euses et préserver l'environnement, leur outil de travail, va de pair !

Nicolas Tissot, représentant de l'European Water Movement, militant pour la gestion publique de l'eau et pour la reconnaissance des droits humains à l'eau et à l'assainissement (France)

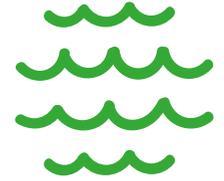
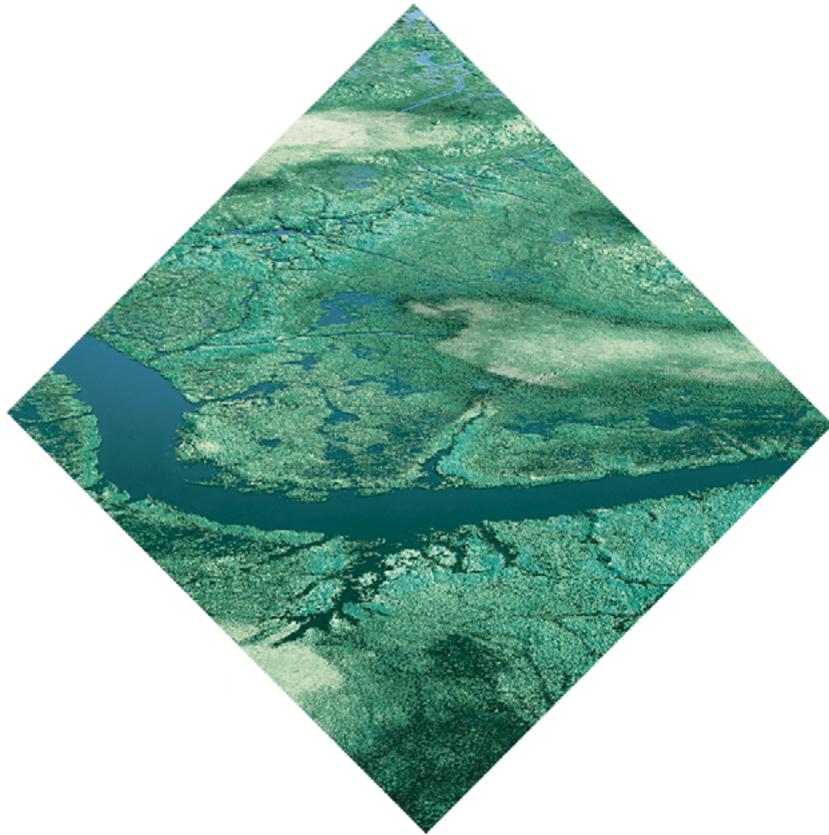
Adjoint en charge de l'eau de 2008 à 2014 à la mairie de Toulouse, il s'est engagé en 2018 dans la lutte citoyenne contre le renouvellement de la gestion privée de l'eau dans sa ville. Membre de l'association "Eau Secours 31", il fait partie, depuis octobre 2021, du secrétariat de l'European Water Movement.

Marie Toussaint, députée européenne appartenant au groupe des "Verts/ALE" (France)

Juriste et militante de la justice climatique, elle a cofondé l'association "Notre affaire à tous" et est à l'origine de la pétition "L'affaire du siècle". Elle est élue eurodéputée écologiste en mai 2019 et siège dans les commissions Environnement, Industrie et Affaires juridiques, où elle se bat pour la justice environnementale, le désinvestissement dans les énergies fossiles et la reconnaissance du crime d'écocide et des droits de la nature. Elle s'est notamment engagée dans Déclaration des droits du fleuve Tavignano (Corse, France)

Cornelia Wieser, coordinatrice du projet "Blue Heart" à Riverwatch (Vienne, Autriche)

À travers "Blue Heart", elle milite pour la conservation des habitats, l'équilibre écologique et la lutte contre le dérèglement climatique. Les rivières de la région des Balkans sont en effet les plus intactes d'Europe et le dernier refuge pour les espèces aquatiques vivant en eau douce qui se sont éteintes partout ailleurs sur le continent. Objectif : dénoncer les quelques 3500 projets de barrages dont 40% sont prévus dans des zones protégées.



INTRODUCTION :

L'EAU ET LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE



Nous sommes confrontés à une crise paradoxale : une crise mondiale de l'eau... Sur la planète eau." Pedro Arrojo-Agudo

LES CONSTATS

À l'échelle planétaire, 96,7% de l'eau est présente dans les océans, 2,18% dans les glaces, 1% dans les nappes souterraines et 0,00012% seulement dans les rivières.

Aujourd'hui, dans le monde, une personne sur quatre n'a toujours pas accès à l'eau potable. 2,2 milliards de femmes et d'hommes qui, pour la plupart, vivent pourtant à côté de rivières, de fleuves ou de sources... Contaminés ou pollués. Une personne sur deux n'a pas accès à des toilettes ou à des réseaux d'assainissement de qualité.

Affronter le stress hydrique

Avec le dérèglement climatique, la situation est en train de s'aggraver. La pénurie en eau pourrait déplacer jusqu'à 700 millions de personnes d'ici 2030 et le cycle de l'eau se dérègle.

"La sécheresse est sur le point de devenir la prochaine pandémie et il n'existe aucun vaccin pour la guérir."

Mami Mitzouri, représentante spéciale pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR)

Malgré la reconnaissance du droit d'accès à l'eau et à l'assainissement comme un droit fondamental par l'ONU depuis 2010, près de 1,6 milliard de personnes sont confrontées à des pénuries d'eau. Sans changement, près de 52 % de la population mondiale vivra dans des conditions de stress hydrique d'ici 2050. Un stress hydrique accentué par la pollution des masses d'eau causée par le secteur agricole et industriel.

En Union européenne, ce stress hydrique touche 20% de la surface du territoire et un tiers de la population. En vingt ans, la disponibilité en eau par personne et par an a été divisée par deux. Or, la particularité principale de l'eau est son caractère local et son accessibilité inégale due à des contextes géophysiques, climatiques, démographiques, socio-économiques et institutionnels différents.

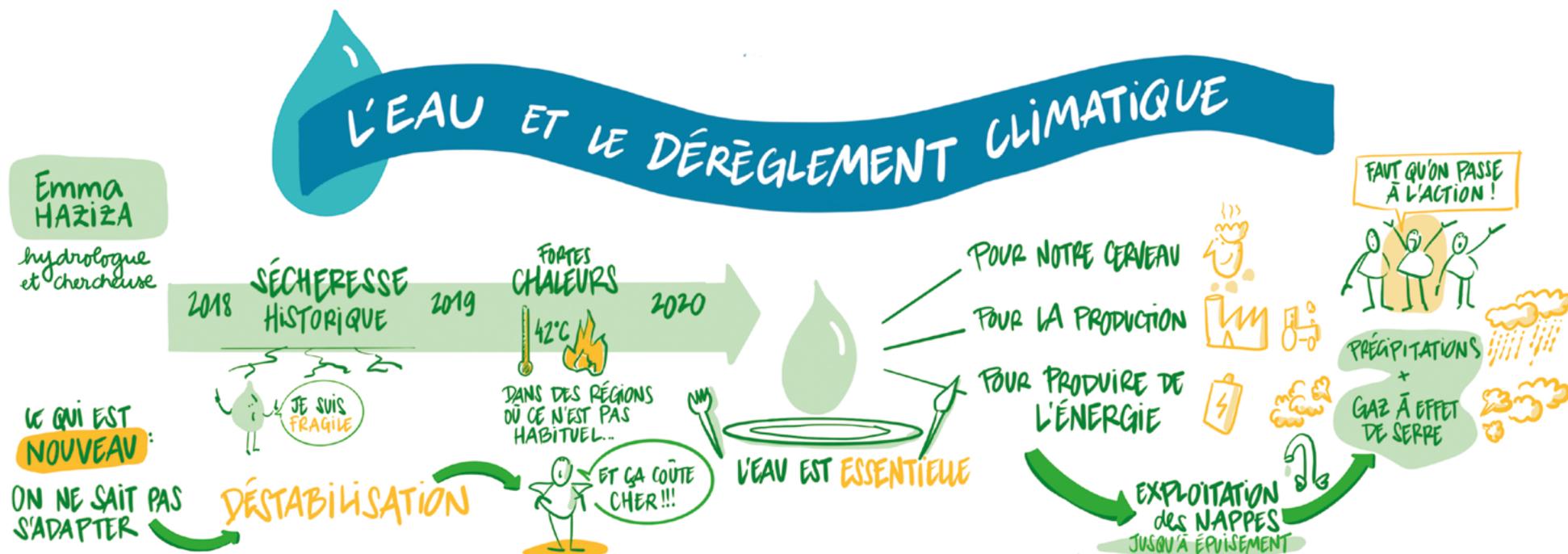
LE STRESS HYDRIQUE

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) parle de stress hydrique lorsque la disponibilité en eau, par an et par habitant, est inférieure à 1.700 m³. A titre d'exemple : la France offre entre 2.500 et 6.000 m³ d'eau par jour à chacun.e de ses habitant.es.

Quand sécheresses et canicules deviennent la norme

En France, la prise de conscience par les citoyen.nes de ces enjeux vitaux est encore partielle, alors que les épisodes de sécheresses se succèdent, s'installent et persistent. En 2016, ils s'intensifient réellement pour s'accroître les années suivantes.

En 2017, certaines régions françaises ne connaissent que quelques millimètres de



pluie durant plusieurs mois. En 2018, la sécheresse est historique et la canicule s'étend sur 15 jours. En juin 2019, la température monte jusqu'à 42°C à Paris, des feux de récoltes se multiplient dans des régions d'ordinaire épargnées par ces problématiques (par exemple en Picardie, région du nord de la France).

Finalement, en 2019, 85 départements métropolitains prennent des mesures de restrictions d'eau. À présent, ces situations sont devenues habituelles. Les années de plus en plus chaudes se succèdent, les records historiques sont légion. Si, par le passé, il y a évidemment eu des variables naturelles climatiques, c'est la première fois que l'Humain ne s'adapte pas assez vite.

En 2021, les pluies sont nombreuses et les nappes phréatiques se rechargent.

Mais la cause première des ces intempéries provient d'une anomalie : six "gouttes froides" venant d'Arctique se retrouvent bloquées par un air extrêmement chaud en Scandinavie et par un dôme de chaleur en Espagne. Les régions épargnées par ce phénomène (le Var et l'Aude, régions françaises, par exemple) ont vu leur accès à l'eau drastiquement réduit, à seulement deux heures par jour. Des camions citernes leur ont même apporté du renfort.

PHÉNOMÈNE DE LA GOUTTE FROIDE
 Une mass d'air se trouve cernée par l'air chaud et tournoie autour d'une même région, entraînant un conflit entre la surface du sol et ce qu'il se passe en altitude. Conséquence : cette forte instabilité engendre pluies et orages sur la zone concernée.



Emma Haziza, hydrologue et chercheuse ©Breshi

DES PISTES ET DES LEVIERS D'ACTIONS

Si l'eau est si vitale, c'est aussi par son impact indirect et global sur nos vies. Notre agriculture, notre alimentation, notre énergie résultent de l'exploitation de cet or bleu. L'eau a été le fil conducteur de notre développement en Union européenne, notre avenir dépend également d'elle.

Durant le XX^e siècle, la population a doublé, tout comme la demande en eau, alors que sa quantité sur terre reste la même. Demain, la pression sur cette ressource va augmenter, les inégalités face à son accès vont s'intensifier et les conflits se multiplier.

La préservation et la restauration des écosystèmes

Face à cette situation, nous ne pourrons pas garantir un accès à l'eau potable pour tous et toutes si **nous ne restaurons et préservons pas les lacs, les rivières et les zones humides**. À titre d'exemple, à l'échelle mondiale, les zones humides, véritables réservoirs de biodiversité indispensables aux populations qui en dépendent quotidiennement, ont perdu 64 % de leur surface depuis 1900.

La nécessité d'une gestion démocratique : sortir urgemment de la marchandisation de l'eau

Il est fondamental de réaffirmer l'eau comme bien commun. L'eau n'est pas une marchandise. Et l'État doit veiller à ce qu'elle continue à remplir ses fonctions conformément à la définition promue par le comité des droits économiques sociaux et culturels. Cet organisme composé de 18 expert-es indépendant-es a rappelé que

le droit à l'accès à l'eau reposait sur trois points majeurs :

- **La disponibilité.** Tout le monde devrait avoir accès à la quantité d'eau nécessaire pour satisfaire ses besoins essentiels. Si cette quantité minimum d'eau varie selon le contexte (notamment les conditions de santé, climatiques et de travail), les usages ordinaires comprennent généralement la consommation, l'assainissement individuel, le lavage du linge, la préparation des aliments ainsi que l'hygiène personnelle et domestique.



- **La qualité.** L'eau destinée à l'usage personnel et domestique doit être exempte de substances nocives, telles que des micro-organismes, des substances chimiques et des risques radiologiques. Son odeur, sa couleur et son goût doivent être acceptables pour la consommation humaine.

► **L'accessibilité.** L'accès à l'eau comporte quatre éléments clés : l'accessibilité physique, l'accessibilité économique, la non discrimination et l'accessibilité des informations. Les États doivent veiller à ce que les installations et services d'approvisionnement en eau soient accessibles sans danger, culturellement adaptés et respectueux de la vie privée et des besoins des femmes et des hommes aux différents stades de la vie. Les coûts et les frais directs et indirects associés à la consommation ou à l'usage de l'eau doivent être abordables pour tous et toutes sans compromettre la réalisation d'autres droits humains. Enfin, chacun et chacune d'entre nous a le droit de demander, recevoir et partager des informations concernant des questions relatives à l'eau.

Penser global et systémique

Il faut penser notre société sous le prisme du cycle de l'eau duquel toutes les espèces, y compris la nôtre, dépendent. Et son équilibre est fragile. En modifiant le cycle local, c'est le microclimat que l'on perturbe et c'est, par extension, le changement climatique que l'on renforce.

Il faut maintenir la stabilité des précipitations et des processus d'infiltration et d'évaporation, notamment en milieu urbain et périurbain très soumis à la bétonisation des sols. En milieu rural, l'artificialisation des sols et l'irrigation massive impactent, elles aussi, le cycle de l'eau local et global.

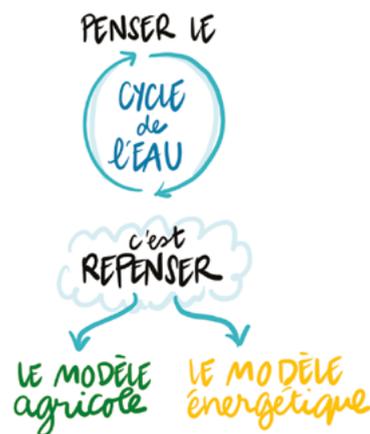
Urgemment, opérons une bifurcation du modèle agricole qui détériore, avec l'usage de pesticides et d'engrais de synthèse, la qualité des eaux et empoisonne les êtres vivants.

Urgemment, opérons une bifurcation du modèle énergétique. En Union Européenne, 25% de l'électricité est produite par le nucléaire, en France ce pourcentage grimpe à 70%. Or l'eau joue un rôle crucial dans cette production d'énergie. Les systèmes de refroidissement des centrales dépendent directement des cours d'eau à proximité. Le Rhône, par exemple, qui prend sa source en Suisse pour se jeter dans la mer Méditerranée, est le plus nucléarisé de France. Au plus fort de la production d'énergie, la température augmente drastiquement et son débit s'affaiblit considérablement : le niveau du fleuve pourrait baisser, selon le GIEC, de façon définitive de 10% à 40% en 2050.

Relever ces défis nécessite de sortir de nos modes de pensée en silo et de réancrer l'eau au cœur de nos vies. Nous devons :

► Protéger l'eau de sa source à la mer.

► Ralentir drastiquement la vitesse à laquelle une goutte d'eau tombant du ciel aboutit dans un estuaire ou dans un océan. Cette goutte d'eau doit être captée au maximum dans le sol pour qu'elle s'infilte dans les aquifères et recharge efficacement les nappes phréatiques.



► Redonner des moyens financiers et humains à la puissance publique pour qu'elle puisse assurer la surveillance des usages de l'eau.

► Supprimer les pollutions générées par des pratiques agricoles et industrielles notamment.



Loïc Prud'homme, député français appartenant au groupe "La France insoumise" ©Breschi

► Revenir aux fondamentaux : sans eau, nous ne survivrons pas. Nous, humains, avons la responsabilité de la protéger et faire en sorte qu'elle réponde aux besoins des êtres vivants. Pas à ceux du monde économique ou des marchés financiers.

BASSIN VERSANT : Étendue drainée par un cours d'eau et ses affluents dont l'ensemble des eaux tombe dans cette aire convergent vers un même point de sortie appelée l'exutoire (...). Une ligne de partage des eaux ou ligne de crête sépare les eaux qui vont d'un côté de la ligne dans un bassin et de l'autre vers le bassin voisin ¹.

UN EXEMPLE CONCRET

Almería, le "garde à manger géant" de l'Union européenne

Avec ses centaines de serres sur des milliers d'hectares, son irrigation permanente et ses exploitations gigantesques, la ville d'Almería (Andalousie, Espagne) est considérée comme le "garde à manger géant" de l'Union européenne. Dans cette région aride, il pleut moins de 250 millimètres par an, la température a augmenté de 1°C entre 1960 et 1990 et augmentera au moins de 1°C entre 2010 et 2030. Les précipitations ont été réduites de 20% depuis 1980 et seront encore réduites de 20% entre 2020 et 2030. Et, en raison de l'augmentation de l'évapotranspiration, les besoins en eau pour l'irrigation augmenteront de 20 à 30%.

Dans le contexte de dérèglement climatique, Almería est confrontée à une double tension hydrographique. Quantitative

d'abord, à cause d'une utilisation abusive des aquifères et des réserves stratégiques par les industries agricoles.

Qualitative ensuite : l'un des problèmes majeurs dans ces zones est la salinisation des sols et des eaux dûes à l'intrusion marine, à l'utilisation des pesticides de synthèse, aux fertilisants et à la radioactivité liée à l'exploitation des aquifères profonds qui contaminent les nappes phréatiques.

Almería détient le record du nombre d'aquifères surexploités en Andalousie, certains d'entre eux le sont à 400%. Cours d'eau asséchés et extinction des écosystèmes aquatiques et terrestres sont les conséquences directes de cette surexploitation.

Depuis une vue aérienne, deux symboles

de cette surexploitation sont visibles. Dans le canton de Campo de Dalias apparaît "la mer de plastique", une zone truffée de serres qui s'étend sur 20 000 hectares. Elle est l'une des activités anthropiques les plus visibles depuis l'espace.

Dans le désert de Tabernas, il y a aussi les cultures intensives d'oliviers irrigués aux gouttes à gouttes, avec des arbres de moins de 2m de hauteur, cultivés dans un système de treillis et espacés de 1,5 m. Cette production intensive a montré ses limites sur de nombreux plans et notamment sur le plan économique. Depuis une quinzaine d'années, la productivité décroît à cause de l'appauvrissement des sols.

La région est en incapacité de tenir les engagements pris lors de la signature de la directive européenne cadre sur l'eau², dont la date butoir est fixée à 2027. L'une des solutions consisterait à ce que les agriculteur·rices cèdent au gouvernement leurs concessions, afin que s'opère un contrôle global des aquifères. Mais l'Espagne et l'Andalousie appliquent la politique de l'autruche attendant une solution miracle basée sur les technologies de désalinisation d'eau de mer. La construction d'une usine dédiée à cette pratique à Campo de Dalia par la multinationale française Veolia illustre ce choix politique. Une solution miracle aux conséquences lourdes : une consommation massive d'énergies fossiles pour le fonctionnement des machines, des

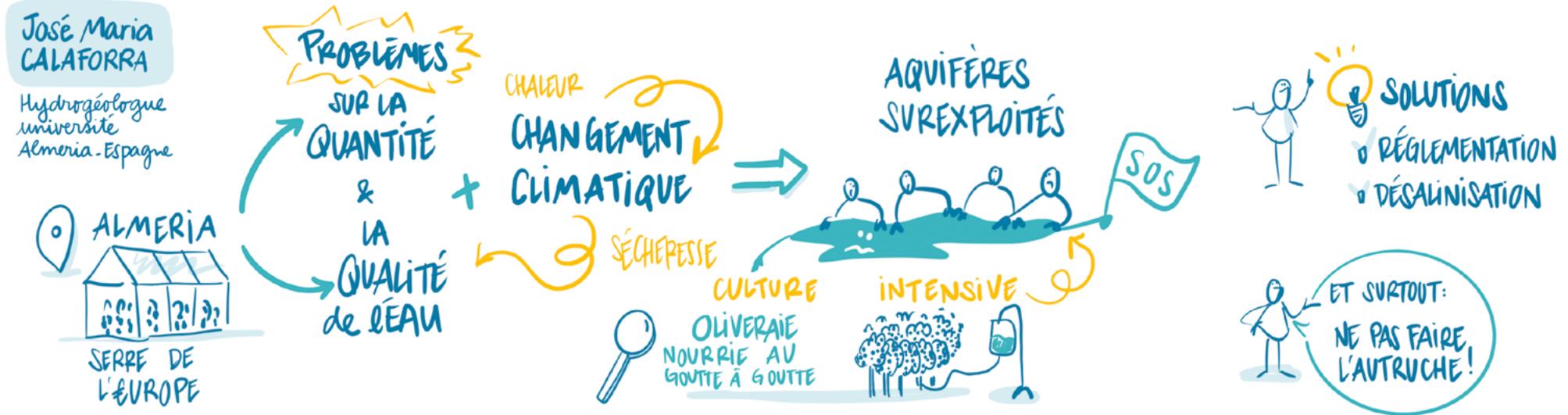
impacts forts sur les écosystèmes marins (aspirations d'organismes marins comme le phytoplanctons ou blessures de poissons), les rejets de saumure (effluent à haute température concentré en sel et en produit chimique) dans l'environnement diminuant l'oxygène et la lumière de l'eau...etc.

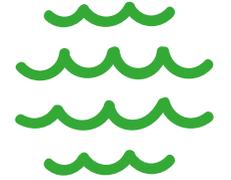
AQUIFÈRE

Un aquifère est un sol ou une roche réservoir originellement poreuse ou fissurée, contenant une nappe d'eau souterraine et suffisamment perméable pour que l'eau puisse y circuler librement.

ÉVAPOTRANSPIRATION

Phénomène combiné de dissipation dans l'air sous forme de vapeur d'eau contenue dans les sols, les végétaux, les lacs, les mers ou autres nappes d'eau transférée vers l'atmosphère.





L'EAU ET LA **BIODIVERSITÉ**



LES CONSTATS

Quantité = qualité

Il est classique de traiter les aspects quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau de manière distincte, or la qualité et la quantité sont intimement liées. Par exemple, plus les objectifs de rendement de l'agriculteur-rice sont élevés, plus il y a une intensification, en général, du système de production. L'agriculteur-rice utilise alors plus d'intrants et irrigue en plus grande quantité. Or plus les irrigant.e.s prélèvent l'eau, plus les débits des cours d'eau et sa capacité de dilution s'amenuisent et plus la concentration des polluants augmente. Lorsque la quantité d'eau diminue, c'est la dégradation de sa qualité qui est décuplée.



Thierry Burlot, président du Comité de bassin de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (France) ©Breschi

En Bretagne, par exemple, les pluies sont plus abondantes dans le Finistère qui est également le territoire le plus préservé : 70%³ de ses masses sont en conformité avec la directive cadre sur l'eau. Alors que dans les territoires moins soumis aux précipitations, les taux tombent à 3% en Ille-et-Vilaine ou 1% en Vendée, départements de l'ouest de la France.

Toutefois, la qualité d'eau ne se mesure pas que sur des indicateurs chimiques ou organiques : le nombre et la diversité des espèces y vivant est un autre indicateur très puissant.

Panorama : état moyen des rivières européennes

Dans les années 1970, le Rhin, qui prend sa source en Suisse et qui a contribué à l'essor industriel de l'Europe de l'Ouest, a connu de très nombreuses pollutions notamment au chlorure. Aujourd'hui, la baignade est possible sur ses rives grâce notamment aux systèmes de contrôle de la qualité de l'eau qui ont été significativement améliorés en Europe de l'Ouest et en Europe Centrale.

L'Europe du sud-ouest est, elle, soumise à un stress hydrique important. L'Espagne est un pays aux situations hydrologiques contrastées : c'est l'un des pays européens les plus confrontés au stress hydrique et celui qui compte le plus grand nombre de barrages en Europe.

Les rivières de l'Europe de l'Est sont encore sauvages et en très bon état. Toutefois, elles sont menacées, elles aussi, par de très nombreux projets de barrages : 3500 dont 40% dans des zones protégées ont été annoncés dans les Balkans.

Toutes ces régions de l'Union européenne ont un point commun : l'impact de la production agricole intensive en intrants chimiques, une source de pollution diffuse qui rend le contrôle difficile.

Le Pacte vert européen donne de belles ambitions en inscrivant l'environnement et le climat en tête de l'agenda politique et en

affichant l'ambition "Zéro pollution". Mais, comme le souligne Virginijus Sinkevičius, commissaire européen à l'Environnement, aux Océans et à la Pêche, "sans une mise en oeuvre adéquate, même la meilleure législation n'est qu'un texte sur un papier".

Or, actuellement, moins de la moitié de nos rivières et de nos lacs ont atteint un bon état écologique. Il est urgent d'accélérer le rythme et cette mise en oeuvre est de la responsabilité des États membres de l'Union européenne.

Les bassins versants n'ont pas de frontières

En Europe, à deux exceptions près se situant en France, tous les bassins hydrographiques appartiennent à plusieurs États. Certains bassins hydrographiques appartiennent même à plus de dix pays ! **L'eau de surface est internationale**, c'est la "grande voyageuse" et la plus grande entreprise de transport qui existe. Par conséquent, des questions de gestion collective se posent. Avec des histoires, des cultures différentes, des conflits sous-jacents, l'eau nécessite médiation, concertation et participation pour que sa gestion soit pertinente et efficace.

PROBLÉMATIQUES SOULEVÉES

Un million d'obstacles

Le flux ininterrompu d'une rivière permet de drainer les sédiments jusqu'à l'embouchure du fleuve dans la mer ou l'océan. Cette absence de stagnation de la rivière lui permet de réguler naturellement sa température et permet la circulation des espèces aquatiques, des saumons par exemple, de l'aval à l'amont et de l'amont à l'aval. En somme, une rivière sans obstacle peut s'auto-réguler, s'auto-oxygéner et assurer la continuité écologique des écosystèmes.

Or, en 2021, le projet européen Amber a démontré que près d'un million d'obstacles transversaux interrompent la libre course des rivières européennes, **soit presque un tous les kilomètres!** 85% de ces obstacles mesurent entre un et deux mètres. Parmi ces obstacles il y a les barrages. Ils ont en moyenne 90 ans et mesurent approximativement 15 mètres et 156 000 d'entre eux ne remplissent plus leurs fonctions originales : gérer les inondations ou produire de l'énergie.



Roberto Epple, président de l'European River Network (ERN) ©Breschi

Pourtant, l'énergie produite par ces centrales est généralement considérée comme renouvelable et verte. La quantité des petites centrales (produisant moins de 1 MégaWatt) a augmenté de 36%, depuis 2000. Leur impact est considérable : la perte de continuité longitudinale entraîne l'accumulation des sédiments endommageant la morphologie de cours d'eau et impacte la dynamique du milieu. Une fois le système morphologique modifié, les poissons qui ne savent pas sauter les

obstacles se retrouvent dans l'impossibilité de poursuivre leur course pour s'oxygéner, s'alimenter et se reproduire. Or moins de 20 % des rivières et des plaines d'inondation européennes restent physiquement inchangées.

Dans ce cas précis, la directive cadre sur l'eau⁴ entre en contradiction avec la directive relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables⁵. Par exemple, le nombre de centrales hydroélectriques est de 4395 dans l'Union européenne en 2019 mais environ 3 179 produisent moins de 1 Mégawatt. Alors que la variable à retenir pour atteindre les objectifs de la DCE n'est pas la taille des infrastructures, aussi petites soient-elles, mais leur quantité présente sur les cours d'eau.

L'affaissement des fonds

Toutes les rivières européennes s'affaissent. Par exemple, à certains endroits, le fond de la Loire a baissé de 7 mètres. Encore une fois, la cause majeure est d'origine anthropique. L'Humain a canalisé les cours d'eau en redessinant leurs lits mineurs et a massivement construit dans leurs lits majeurs ou en plaine inondable. L'espace de divagation c'est-à-dire l'espace de mobilité se réduit en conséquence et lorsque les crues surviennent, le cours d'eau prend de la force, emportant les sédiments situés dans son fond et le creusant dans le même temps. La ligne d'eau baisse. Les nappes phréatiques baissent avec elle. Puis une chaîne s'enclenche : les arbres, les Humains vont puiser leur eau plus profondément. Et les zones humides, foyers d'une riche biodiversité, s'assèchent.

Une directive européenne ambitieuse à une transposition inaboutie et insuffisante

Si toutes les propositions de la société civile n'ont pas été retenues, la directive cadre sur l'eau a été adoptée à l'unanimité en 2000.

Comme évoqué précédemment, la directive prévoyait que toutes les masses d'eau soient en bon état écologique pour 2015. Les résultats n'étant pas atteints, une seconde échéance a été fixée à 2021. Et ce fut, une fois encore, un échec. Une dernière échéance a été fixée à 2027. Néanmoins, cette directive a été moteur dans l'uniformisation des modes de contrôles et de suivi au niveau européen. Par exemple, selon l'ancienne méthodologie utilisée en France, 50 à 60% des cours d'eau étaient en bon état. Alors qu'en ayant recours à la méthodologie italienne ou allemande, les masses d'eau françaises en bon état atteignaient seulement 30 à 35%.

Ces reports successifs sont principalement dus à l'insuffisance de la transposition de la directive dans le droit des États Membres. Le recours à la dérogation est massif. Les raisons invoquées sont de trois ordres : la faisabilité technique, qui oblige à réaliser les améliorations en plusieurs étapes, le coût trop important et les conditions naturelles⁶.

La France, l'Allemagne, l'Espagne et de nombreux autres pays européens ont été condamnés pour non application de la directive à plusieurs reprises. Sans grande efficacité.

La pensée systémique n'irrigue ni la législation européenne ni les législations nationales. Les directives ou lois entrant même en concurrence entre elles. Par exemple, la directive relative à l'énergie prévoit d'atteindre l'objectif de 40 %

d'énergies propres, dont l'hydroélectricité fait partie, dans le mix énergétique de l'Union européenne d'ici 2030. Rivières en

bon état écologique et biodiversité préservée ou production massive d'énergie, les objectifs sont contradictoires.

LA PRÉSERVATION DE L'EAU DANS LES PLANS DE RELANCE : EXEMPLES DE LA FRANCE, DE L'ESPAGNE ET DE LA ROUMANIE

Face à la situation sanitaire liée à la pandémie du COVID-19, les pays européens ont mis en place des plans de relance, dont les priorités sont la lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité. En France, 40 milliards d'euros ont été investis. Une petite partie de ce plan concerne le climat, sous l'axe des nouvelles technologies, une infime part concerne l'eau, via la rénovation des 450 kms de réseau de distribution et une amélioration des impacts du secteur agricole grâce au numérique, à la robotique et à la génétique. En somme : ne rien modifier à nos modes de vie, la technologie répondra aux problématiques posées.

Sur cette thématique agricole, la Commission européenne a pourtant fixé, en 2007, un cadre hiérarchique clair pour la préservation de l'eau : d'abord réduire la demande, en mettant en place, par exemple, une tarification incitative, puis développer des méthodes technologiques (notamment pour l'irrigation) en encourageant des cultures moins gourmandes en eau, et enfin récupérer l'eau et/ou la recycler. Cette priorisation n'apparaît pas dans les lois françaises, et encore moins dans son plan de relance. En Espagne, la prise de conscience est plus forte qu'en France, avec la mise en place d'un plan de gestion durable de l'eau. En Roumanie, l'investissement est moins important (29 milliards d'euros) mais l'eau fait partie des priorités, avec un objectif de base : étendre le niveau de distribution pour un accès à l'eau pour toutes et tous. Globalement, ces plans de relance se sont déployés très rapidement, sans beaucoup d'analyse de la part de la Commission européenne, et souvent sous le seul prisme de l'économie. Surtout, ils ont fait fi de toutes les autres politiques en cours. Par exemple, la Politique Agricole Commune, alors qu'elle avait fait l'objet de discussions et d'analyses poussées, a ainsi été retardée et se mettra en place après l'élaboration et la validation de plans nationaux. Quitte à entrer en contradiction avec les plans de relance.

La priorité de l'économie au détriment de l'urgence environnementale.

Étude comparative complète disponible sur <https://ieep.eu/publications/water-marine-and-fisheries/la-gestion-de-l-eau-en-agriculture-que-prevoient-les-plans-de-relance-europeens>

DES PISTES ET LEVIERS D'ACTION

Élaguer les barrages

“Les ouvrières de l’usine France (ou Europe)” sont les rivières qui produisent de l’énergie et qui sont trop obstruées pour être remises en état. Toutefois, ces rivières ne sont pas majoritaires car aujourd’hui 80% des barrages présents en Europe sont inutiles. Pour les 20% restants, plusieurs possibilités sont envisageables : retirer les barrages en mauvais état ou en fin de vie, modifier, améliorer ceux qui peuvent l’être ou renforcer la capacité des barrages efficaces.

En France, une étude a souligné que 40 à 50% des barrages mesurent plus de 15 mètres, plusieurs centaines se situent entre 5 et 15 mètres et plusieurs milliers sont en deçà de 5 mètres et pourraient être supprimés. Depuis une dizaine d’années, l’État français a développé un programme avec les Agences de l’eau obligeant les propriétaires de digue ou de petit barrage à rétablir la continuité écologique en installant une passe à poisson, une dérivation ou en supprimant l’obstacle. Dans ce dernier cas, les propriétaires obtiennent même des aides. Il est nécessaire de se poser ces

questions collectivement et de continuer à identifier, hiérarchiser la suppression et l’optimisation de ces obstacles.

Si l’hydroélectricité n’est pas totalement à bannir, tout doit être mis en œuvre pour que cette énergie soit réellement verte et qu’elle minimise au maximum ses impacts sur l’environnement et les écosystèmes.

Adopter une approche législative systémique

Agriculture, nucléaire, énergies ou biodiversité... **Il est urgent de sortir des primes exclusives et excluantes. Il est urgent de s’aligner avec les Objectifs de Développement Durable**, notamment avec le déploiement de la Politique Agricole Commune (PAC) et le réajustement des plans de relance nationaux. Il faut réévaluer les besoins en eau pour l’agriculture, avec de réels objectifs quantitatifs se basant sur les usages, et qualitatifs, se basant sur les axes du Green Deal. Le vrai rôle de l’Union européenne est là : se donner des ambitions fortes et équilibrer les directives pour qu’elles ne s’excluent pas entre elles.



Participant·es à l’atelier 3 “L’Eau & l’environnement” ©Breschi

DES EXEMPLES CONCRETS

Les rivières des Balkans en danger

En Europe, les rivières les plus intactes se situent dans les Balkans (Europe du Sud). Environ 70% d’entre elles sont naturelles, c’est-à-dire non modifiées. En comparaison, les rivières naturelles sont presque inexistantes en Allemagne.

Dans les rivières balkaniques, 113 espèces de poissons menacés y vivent, dont 69 espèces endémiques. Pas moins de 28% des espèces menacées en Europe sont abritées dans ces rivières. Des rivières aujourd’hui mises en péril par 3 431 projets d’usines hydroélectriques et des milliers de petits projets de moins de 10 MgW.

Un tiers de ces installations concernerait des zones protégées. Au total, 49 espèces pourraient être amenées à disparaître. Et 10% de toutes les espèces européennes d’eau douce seraient menacées. Des dégâts irréparables pour une production qui ne représenterait que 3% de la production hydroélectrique des Balkans.

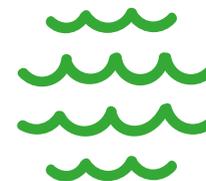
Face à ces menaces, un collectif s’est mobilisé et mène la campagne “Blue Heart” pour sensibiliser citoyen·nes et pouvoirs publics à la situation des rivières dans les Balkans. Des projets de barrages ont déjà été arrêtés grâce à des actions judiciaires. En Bosnie, un changement politique est en train de s’initier : le parlement a lancé une consultation sur un projet de loi dont l’adoption interdirait les permis de construire aux centrales hydroélectriques. Prochain objectif : obtenir l’arrêt définitif des subventions dédiées à ces centrales.

Un bassin versant sauvagé

En France, entre la Normandie et la Bretagne, il existe deux grands barrages. Le premier, de 37 mètres de haut qui produisait 12 MgW, a été retiré en 2020. Le second, mesurant 20 mètres, est en cours de destruction. La disparition de ces deux barrages a permis de sauvegarder un bassin versant complet et avec lui, les derniers saumons sauvages en France.



Cornelia Wieser, représentante du projet “Blue Heart” à Riverwatch en Autriche ©Breschi



L'EAU ET L'ÉCONOMIE



LES CONSTATS

"La gestion et les usages de l'eau plaçant les hommes face à des questions essentielles sur leur éthique et leur rapport à la nature, à l'heure où paradent ceux qui connaissent le prix de toute chose et ignore la valeur des choses, il importe de montrer que l'eau est un bien commun de l'humanité et que nul ne saurait en être privé sous prétexte qui ne peut pas la payer"

Larbi Bouguerra, chimiste et universitaire

L'eau : bien commun devenu bien économique

L'unique valeur de l'eau est de permettre la vie et de la préserver. Pourtant, depuis les années 1990, l'eau est considérée comme un bien économique et pas comme un bien social, encore moins un patrimoine mondial de l'humanité. Elle est régie par l'économie dominante, celle de l'économie de marché capitaliste. On lui a donné un prix. L'échange marchand, l'échange guerrier, l'échange compétitif de la conquête du marché ont pris le pas. Même la directive cadre européenne sur l'eau a affirmé que les politiques devaient se baser sur le principe de "full cost recovery", c'est-à-dire de récupération totale des coûts de production. Toujours cette vision marchande et industrialo-financière. **Le 7 décembre 2020, après la privatisation de l'eau et la financiarisation des services hydriques, l'eau californienne est entrée à Wall Street.**



Le principe de détermination de la valeur des biens et des services dans une société capitaliste n'est pas le droit. La disponibilité de l'eau sur Terre étant fixe et le dérèglement climatique rendant son accessibilité plus contrainte, le marché est florissant. Tout ce qui est rare a de la valeur.

Finalement, nos sociétés ne reconnaissent pas le droit à l'eau. À titre d'illustration, l'agenda des Nations Unies 2015-2030 évoque un "accès à l'eau de manière équitable à un prix abordable". Un accès à l'eau "à prix abordable" est contraire à l'affirmation du droit universel à la vie et du droit à l'eau.

L'eau dans les griffes de la finance

Un rapport récent⁷, rédigé par le rapporteur spécial à l'ONU en charge de ce sujet Pedro Arrojo-Agudo, a pointé les dangers de la financiarisation de la ressource en eau. Ce processus transforme la dette en titres qui se multiplient dans les mains des banques et des institutions financières. Ces dernières deviennent ainsi émettrices de nouveaux produits financiers, sous des mesures de régulation rares et inefficaces. En bref, un réseau complexe et puissant d'institutions financières finit par émettre des

dettes et des produits, comme s'il s'agissait de monnaie, sans contrôle effectif des États et des banques centrales et sans garantie de richesse réelle pour les soutenir.

Le 7 décembre 2020, pour la première fois dans l'histoire, un indice à terme négociable sur le prix de l'eau a été lancé à la Bourse de Chicago sur le Nasdaq Veles California Water Index (NQH2O). Le Nasdaq a développé l'indice NQH2O en partenariat avec Veles Water Limited.

Depuis fin 2020, on peut donc spéculer en bourse sur l'eau en Californie et dans le monde entier. Au moment où les feux de forêt se multiplient, l'eau devient une opportunité économique. Une entreprise singapourienne a ainsi vendu 89 millions de m³ d'eau à un fond de pensions canadien pour arroser des amandes destinées à l'exportation.

Traditionnellement, l'investissement dans les infrastructures d'eau à grande échelle a été considéré comme une obligation de l'État, mobilisant des budgets et des prêts publics à faible coût. Aujourd'hui, les acteur·rices financiers et les fonds d'investissement dans le domaine de l'eau exercent des pressions croissantes pour entrer dans le développement et la gestion des infrastructures. Le risque est évident : rendre plus chers les services d'eau et d'assainissement, et privilégier des stratégies spéculatives à court terme profitant, encore une fois, davantage aux investisseur·euses qu'aux usager·ères, reléguant au second plan les droits humains des plus démunies.



MARCHÉ À TERME

Les marchés à terme sont des espaces dans lesquels les producteur·rices, les grand·es distributeur·rices et les consommateur·rices négocient et signent des contrats à terme pour des produits agricoles et toutes sortes de matières premières. Traditionnellement, sur ces marchés à terme, tant les distributeur·rices que les producteur·rices cherchent à réduire les risques liés aux incertitudes de l'avenir, à établir des prix à terme, voire à les stabiliser. Ces contrats peuvent être négociés, achetés ou vendus, comme c'est le cas pour les actions, sur des marchés où les processus spéculatifs sont alimentés. Depuis 2004, les investisseur·euses institutionnel·les, animé·es par une logique spéculative, ont pris le contrôle des marchés des matières premières. La logique de la spéculation à court terme et de la maximisation des profits a fini par dominer.

L'eau au service de l'économie

L'eau sert de plus en plus les acteur·rices économiques, au détriment de la biodiversité, des êtres vivants et de la vie humaine. Les industries minières, par exemple, pompent dans la nappe phréatique pour mettre une eau en bouteille qu'elles exportent à l'étranger (voir les exemples de Nestlé, Coca Cola et Danone en page 39). L'été, la période où la consommation d'eau en bouteilles explose, les habitant·es et leurs jardins vivriers, les maraîcher·ères avec peu de surfaces cultivables n'ont plus le droit d'arroser leurs cultures. Pendant que les multinationales continuent de pomper en toute impunité, avec des forages parfois illégaux.

⁷ "Risques et impacts de la marchandisation et de la financiarisation de l'eau sur les droits humains à l'eau potable et à l'assainissement" (2021, A/76/159)

PROBLÉMATIQUES SOULEVÉES

Pomper, pomper, pomper

L'agriculture est la première usagère de l'eau en volume et utilise 70% des prélèvements mondiaux. En Union européenne, cela représente un quart des prélèvements. La production d'énergie nucléaire (voir page 42), restitue l'eau au milieu alors que l'agriculture a un taux de retour extrêmement faible, notamment à cause de l'évaporation et l'évapotranspiration. La consommation nette de l'eau par l'agriculture se situe donc plutôt entre 40 et 60%.

Dans les années 1980, l'État français a attribué au monde agricole des volumes d'eau bien supérieurs à ce que pouvait leur fournir naturellement le milieu. Quand les céréaliers·ères se sont mis·es à pomper dans la nappe phréatique, les rivières se sont asséchées, toujours un peu plus tôt, et toujours un peu plus longtemps.

Autre exemple, en Californie, les grandes exploitations agricoles sont gérées et appartiennent à la société pétrolière et gazière américaine Exxon. Pour les irriguer, les cours d'eau ne suffisent plus. Les prélèvements se font donc directement dans les nappes phréatiques et s'intensifient. La quantité prélevée est telle que les routes s'affaissent de près de 30 centimètres à certains endroits de l'État.

Il faut savoir que dans le cycle de l'eau, une nappe phréatique ne se recharge pas si facilement. Dans une masse d'eau de pluie, 65% d'eau repart directement dans l'atmosphère, 25% ruisselle dans les rivières et les fleuves et 9% réintègre les nappes. Si, et seulement si, le sol n'est pas imperméabilisé ou sous un terrain d'agriculture intensive qui empêche l'eau de les atteindre. Quand l'eau est utilisée à des fins agricoles, elle est rejetée dans l'atmosphère et devient gaz à effet de serre, composé à 4,1% de carbone et à 95% d'eau. Lorsque l'eau est en surplus dans l'atmosphère, elle retombe sous forme de précipitations diluviennes, telles que l'ont connu la Belgique et l'Allemagne à

l'été 2021. Alors que cette eau pourrait être captée en amont, avant de retourner dans l'atmosphère, si les modalités d'occupation des sols étaient repensées pour la laisser pénétrer la terre.

L'agriculture a, certes, sa part de responsabilité mais il est important de la réintégrer dans une approche globale.

Par exemple, à la Rochelle (France), où avait lieu le Forum européen de l'Eau, moins de 2% de la production locale est consommée par les habitant·es. L'importation est majoritaire alors que les plaines de la région sont fertiles ! Il est urgent de réinventer les circuits de distribution, de travailler sur notre autonomisation face aux marchés financiers. L'utilisation de l'eau par les complexes agro-industriels doit être drastiquement régulée.

LE TEMPS DE CONCENTRATION

Le temps de concentration est un concept utilisé en hydrologie pour mesurer la réponse d'un bassin versant à un événement pluvieux. Il est défini comme le temps nécessaire à une goutte d'eau de pluie pour parcourir la distance depuis le point le plus éloigné de l'exutoire d'un bassin jusqu'à celui-ci. Depuis 60 ans, l'agriculture aménage les bassins versants, ralentissant drastiquement ce temps de concentration et accélérant donc la vitesse de l'eau ce qui favorise les inondations, réduit la régulation des écosystèmes, affaisse les fonds de cours d'eau... (voir page 22). Encore une fois, tout est lié.

Les bassines, ou comment rendre l'eau encore plus rare en la stockant

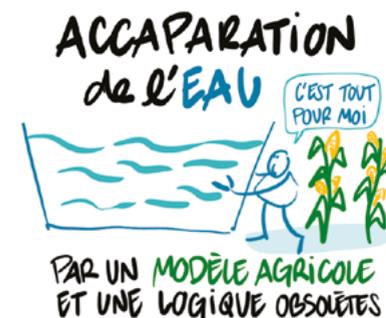
En France, depuis quelques années, une idée, soutenue par les gouvernements

successifs, a fleuri dans l'esprit des acteur·rices économiques : créer des mégabassines dans les campagnes pour satisfaire les agriculteur·rices irrigant·es.

Ces cratères de 8 à 10 hectares pompent l'eau des nappes phréatiques pour la stocker à l'air libre et ils sont destinés à irriguer des monocultures de maïs en grains pour l'exportation et l'alimentation animale. Dans ces bassines, la qualité de l'eau est dégradée avec les pollutions présentes dans l'air et liées, notamment, aux intrants agricoles (pesticides, engrais de synthèse). Mais aussi à cause des rayons du soleil qui provoquent l'apparition de cyanobactéries et accentuent dans le même temps l'évaporation à laquelle l'eau n'était pas confrontée dans les nappes phréatiques.

La Vendée (France) a été précurseuse dans ce domaine. 25 bassines ont été construites entre 2007 et 2011. 11 millions de m³ d'eau ont été stockés pour permettre, majoritairement aux maïsiculteur·rices d'irriguer leurs champs. Sur le papier, les bassines ont le projet de pomper l'eau, considérée par les irrigant·es, comme excédentaire durant l'hiver (période durant laquelle les nappes phréatiques se remplissent) pour réaliser des réserves pour l'été, période durant laquelle les cours d'eau sont au niveau le plus bas.

LA P.A.C. PRÔNE UN
MODÈLE AGRICOLE
SANS PAYSANS
AVEC UNE MAIN D'ŒUVRE
AU SERVICE D'UN
MODÈLE INTENSE



Dans la région Nouvelle-Aquitaine (France), les irrigant-es consomment plus de 2,5 fois ce que les 6 000 000 d’habitant-es consomment en eau potable.

LES IMPACTS SUR LA BIODIVERSITÉ

Le pompage de l’eau dans les nappes phréatiques appauvrit la vie des milieux aquatiques. Or, la riche biodiversité présente dans ces milieux et ces zones humides permet notamment le maintien de la qualité chimique des eaux, l’atténuation de leurs pollutions, ou encore la limitation du développement de populations de pathogènes. En période d’étiages, ces écosystèmes d’eau douce sont susceptibles d’être alimentés par les eaux souterraines. Et pendant les crues, les milieux aquatiques - particulièrement les cours d’eau - peuvent contribuer au remplissage des nappes. Ces interdépendances entre les milieux renforcent les incidences sur la biodiversité et les milieux aquatiques.

Par ailleurs, “l’eau excédentaire” ou “l’eau qui part à la mer” en hiver n’est pas “perdue”. Si elle est utile à la biodiversité, elle l’est également pour les activités primaires en mer telles que l’ostréiculture et la mytiliculture qui ont besoin d’un équilibre entre eau salée et eau douce. Pire, l’accélération de la vidange vers la mer des eaux collectées sur les bassins versants est le fruit de la modification des lits des cours d’eau, de la disparition des zones humides en capacité de ralentir ce flux, d’épurer et de stocker ces masses d’eau, orchestrée par le même monde agricole qui est scandalisé par l’absence d’ouvrages retenant l’eau avant qu’elle se jette à la mer.

Dans les Deux-Sèvres (département français), 16 bassines sont en projet. Elles pomperaient 8 millions de m³ d’eau l’hiver et 6 millions l’été, période où la demande augmente à cause de la période d’étiage. Avec les 1,5 millions m³ déjà prélevés par les bassines existantes, on est loin de la substitution, du remplacement ou de la diminution de la consommation d’eau.

Et les coûts sont lourds : 40 millions d’euros par projet, financés à 70% par des subventions publiques, 200 hectares de terres agricoles artificialisées et plastifiées, 128 forages.

En France, l’agriculture irriguée représente 5% de l’agriculture, les 95% restants reposent majoritairement sur les précipitations ou des stockages de petite quantité. Ces irrigant-es, qui cultivent de manière industrielle, privatisent donc l’eau au détriment de tous les autres usager-es.

Le phénomène des algues vertes

En Union européenne, des tonnes d’algues vertes envahissent régulièrement certaines plages depuis le début des années 1970. Mais la prise de conscience de ce phénomène écologique ne s’est faite véritablement qu’à la fin de la décennie - la première étude relative au problème des algues vertes est en effet publiée en 1977. Ces algues sont de deux espèces, difficiles à distinguer. Ces fausses jumelles se nomment *Ulva armoricana* et *Ulva rotundata*.

L’ulve est une algue “cosmopolite” et “opportuniste”, pas difficile à vivre, à la croissance exponentielle, pour peu que soient réunies les conditions nécessaires à son épanouissement : ensoleillement, profusion de nutriments et déplacement minimum de la masse d’eau dans laquelle elle se développe en suspension. Elle prolifère

donc essentiellement entre avril et juillet, surtout sur les plages et les fonds de baies.

L’ulve est capable d’accumuler de grandes réserves et de traduire intégralement l’absorption des nutriments disponibles en croissance.

Elle se nourrit principalement de phosphore et d’azote. Les fonds sableux de ses baies de prédilection lui sont une source de phosphore, légèrement assaisonnée par les rejets urbains (détergents) et agricoles. Toutefois, l’apport massif d’azote dans les eaux est majoritairement d’origine agricole, avec pour responsable la surfertilisation des sols⁸.

Cette surfertilisation mène à l’“eutrophisation” qui a pour conséquence de déséquilibrer les écosystèmes et de créer des zones mortes. De surcroît, quand

les algues se dégradent, elles dégagent de l’ammoniac et de l’hydrogène sulfuré. À 1100ppmv (partie par million en volume), il peut être mortel en quelques minutes. Enfin, une telle quantité d’algues en décomposition favorise la prolifération bactérienne.

EUTROPHISATION

Enrichissement excessif des cours d’eau et des plans d’eau en éléments nutritifs, essentiellement le phosphore et l’azote qui constituent un véritable engrais pour les plantes aquatiques. Elle se manifeste par la prolifération excessive des végétaux dont la décomposition provoque une diminution notable de la teneur en oxygène. Il s’ensuit, entre autres, une diversité animale et végétale amoindrie et des usages perturbés (alimentation en eau potable, loisirs,...).

DES PISTES ET LEVIERS D’ACTIONS

Définanciariser l’eau

La première des choses à faire est de lutter contre la privatisation et la financiarisation de la ressource en eau constitutionnalisant le droit à l’eau. **Écrire noir sur blanc que l’eau n’a pas le droit d’être marchandisée, que les multinationales n’ont pas de droit privé sur elle.** Les citoyen·nes doivent décider démocratiquement de l’allocation de la ressource en eau au niveau local, national et européen. (voir page 47)



Repenser l'aménagement des territoires

Aujourd'hui, des enveloppes publiques pharaoniques sont mobilisées dans la réparation des dégâts d'une agriculture qui consomme trop d'eau, trop de pesticides, trop d'engrais de synthèse.

Avoir le courage de redéployer les politiques publiques vers des logiques préventives et d'anticipation est une urgence !

Si les crues sont un phénomène courant et naturel, le dérèglement climatique augmente leur intensité et accélère leur fréquence. En cinquante ans, nos territoires ont été aménagés sans tenir compte de cet enjeu. Alors que les plaines inondables étaient essentielles pour retenir l'eau sur le territoire et permettre son infiltration dans la nappe phréatique, le développement agricole a investi ces zones, souvent localisées dans les méandres des cours d'eau pour y développer des cultures. La disparition de ces zones humides a conduit à la création "d'autoroutes de l'eau", avec un ruissellement beaucoup trop rapide, ayant pour corollaires désastreux, d'un côté, des inondations dramatiques en période de crue ; de l'autre, la non-recharge de la nappe phréatique.

Restaurer les zones d'épandage des eaux de crues

Avant d'envisager tout projet de stockage de l'eau qui pourrait vider les nappes phréatiques, il est impératif de s'assurer que les nappes soient réellement remplies. Il faut donc qu'une restauration complète des méandres des cours d'eau

en zones d'épandages de crues soit réalisée de manière à ce que l'eau de pluie ne soit pas rapidement évacuée vers la mer et permette l'infiltration de l'eau dans le sol pour un rechargement complet des nappes phréatiques.

Sanctuariser les zones humides et les restaurer

Entre 1970 et 2015, environ **35% des zones humides de la planète ont disparu** et le rythme s'est accéléré depuis 2000⁹. Pour la gestion de l'eau, les zones humides forment pourtant des écosystèmes clefs dans le rechargement des nappes phréatiques, le stockage de carbone et la restauration de la biodiversité. Les zones humides jouent aussi un rôle majeur face au dérèglement climatique. Il faut d'abord préserver celles qui existent pour éviter les émissions de carbone que leur labour représente. Parmi elles, les tourbières sont les écosystèmes possédant la plus forte densité de carbone : 1 400 tonnes à l'hectare pour 2 mètres d'épaisseur. Au-delà de les préserver et de les restaurer dans une approche patrimoniale d'accueil de la biodiversité et des masses d'eau, il faut également considérer leur rôle dans le captage et stockage des émissions de CO₂. À surface égale, la capacité de captation de CO₂ par les zones humides est plus de deux fois supérieure à celle d'une forêt !

Les zones humides jouent également un rôle déterminant dans la lutte contre l'effondrement de la biodiversité : 50% des oiseaux et 30% des espèces végétales remarquables et menacées dépendent d'elles.

Évaluer les besoins agricoles en eau...

Une fois ces enjeux satisfaits, les politiques agricoles locales **devront être définies et alignées avec un véritable projet de territoire concerté** : disponibilité en eau potable, évaluation des besoins pour les différents usages (particuliers, industries, milieux, irrigation...), gouvernance de la ressource... Dans ce cadre, **un financement public à 100%** doit être envisagé pour un accès équitable à l'eau à l'ensemble des agriculteur·rices répondant à un cahier des charges précis. Ce choix implique une gestion publique de ces équipements de stockage, par exemple en France par les Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) qui ont accepté de porter la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Préservation des Inondations (GEMAPI), contrairement aux actuels projets financés à 70% par des subventions publiques mais dont la gestion est assurée par une structure collective privée d'agriculteur·rices qui n'en financent que 30%.

Pour aider cette transition, il est important de sécuriser un revenu pour les paysans et paysannes ayant des pratiques qui n'impactent pas l'environnement. Et d'encourager la mise en place de cultures qui apportent de la valeur ajoutée, qui répondent à des besoins alimentaires locaux et/ou qui consomment moins d'eau.



... et réduire le taux de nitrate dans les cours d'eau

Une fois la nappe polluée, il est impossible à court ou moyen terme de diminuer sa pollution... C'est donc en amont qu'il faut intervenir en réduisant l'apport d'azote dans les sols et les eaux, ce qui implique, entre autres, un changement des pratiques agricoles, avec :

- ▶ **Réduire la fertilisation**, pour éviter les fuites d'azote vers les eaux
- ▶ **Prendre en compte une part incompressible de fertilisation minérale dans les autorisations d'épandage de lisier**
- ▶ **Remplacer le maïs par de la prairie**

Pour prévenir la pollution des eaux superficielles, une voie à développer est l'augmentation du pouvoir épurateur du bassin versant, avec la mise en place de talus, de haies et de zones boisées, la préservation et la restauration de zones humides en fond de vallée et la maîtrise des réseaux drainage vers les zones épuratoires.

Toutes ces démarches nécessitent une véritable prise de conscience collective, car une telle évolution n'est pas de la seule responsabilité des exploitations agricoles : elle concerne les collectivités locales, les consommateurs·rices, et l'ensemble des organisations économiques, bancaires ou techniques, en lien avec les exploitations.

"Personne ici a choisi de laisser Monsanto nous empoisonner, personne n'a choisi un modèle agricole où un paysan allait se suicider tous les jours, personne n'a voté démocratiquement pour retrouver dans ses urines des traces de glyphosate et d'autres pesticides. La question du choix du modèle est importante : les paysans et les paysannes ne sont pas responsables du modèle dans lequel on les a enfermés, ni du fait que les subventions ont été orientées vers les grandes parcelles et les grosses exploitations." **Mathilde Panot**



Mathilde Panot, députée française appartenant au groupe "La France insoumise" ©Breschi

Installer une agriculture paysanne et écologique

Les attentes de la société sont simples : se nourrir sainement à un prix garantissant que les paysans et paysannes vivent convenablement et dignement de leur travail.

Les agriculteur·rices ne sont pas condamnés à épandre des pesticides et des engrais de synthèses sur leurs champs. Plusieurs actions prioritaires sont à mener :

- ▶ Réaliser un moratoire sur les dettes
- ▶ Former 300 000 paysan·nes à une agriculture paysanne et écologique
- ▶ Sortir des pesticides d'ici à 2030 pour préserver l'eau et la santé.



Investir dans une réelle transition

Toutes les aides agricoles ont été orientées pour que les agriculteur·rices en soient dépendant·es. **Seules les politiques publiques peuvent inverser la tendance.** Les idées ne manquent pas : **la mise en place d'une tarification progressive, avec un premier mètre cube d'eau gratuit** (alors que dans le milieu agricole aujourd'hui, la tarification de

l'eau est dégressive), **le paiement pour services environnementaux**, afin de soutenir les agriculteur·rices participant à la restauration des dégâts (qu'on leur enjoint à faire malgré eux), **la création d'un fonds de paiement pour ces services environnementaux, la suppression des plafonds mordants sur les ressources des Agences de l'eau, la possibilité pour ces Agences de prélever de nouvelles ressources fiscales notamment pour les entreprises...**

DES EXEMPLES CONCRETS

Le collectif "Bassines Non Merci!"

Le collectif "Bassines Non Merci!" et la Confédération paysanne ont saisi la Commission des pétitions à l'Union européenne. Celle-ci permet à tout·e citoyen·ne ou personne morale résidant en Europe d'alerter l'Union européenne sur la non-exécution du droit européen dans un État-membre. Une mission d'enquête est en cours, les premiers rendus montrent que la logique des bassines enfreint au moins six directives européennes différentes. Le collectif a bon espoir de faire annuler l'arrêté préfectoral autorisant le projet de 16 bassines dans le département français des Deux Sèvres.

bouteilles chaque année. Elle gère également 80 % des terres agricoles.

Cette impunité est permise par l'État qui lui a accordé une autorisation de prélèvement de 4,5 milliards de litres par an, soit trois fois plus que toute la consommation des collectivités, des entreprises et des habitant·es de ce territoire.

Certes, la multinationale déclare en prélever "seulement" 2,5 milliards mais la loi repose uniquement sur du déclaratif, avec très peu de moyens réels de contrôle.

Vittel, Danone, Coca, même combat!

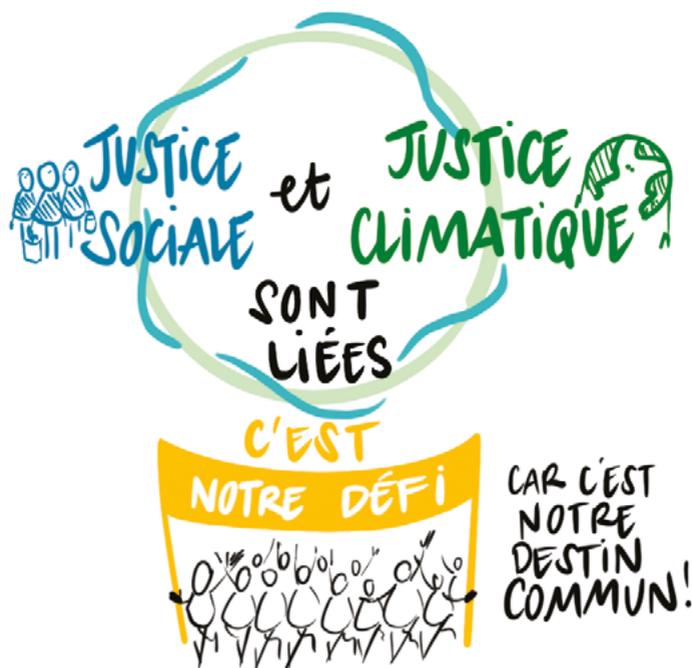
Dans le département des Vosges (France), à Vittel, c'est la multinationale suisse Nestlé qui a la mainmise sur les sols et ses nappes phréatiques. Cette société d'embouteillage d'eau, première pollueuse plastique au monde, pompe en toute impunité depuis 150 ans dans la nappe phréatique pour produire et remplir 1,5 milliards de



Même si le territoire a été déclaré en état de catastrophe naturelle pendant trois années consécutives, l'objectif de mise à l'équilibre de la nappe phréatique, initialement fixé en 2015, a été reporté à 2027.

Les autorités publiques, elles, se dédouanent. Le préfet, par exemple, renvoie la responsabilité au SAGE (cf. encart ci-après) et aux habitant·es de faire des économies dans leurs usages de l'eau. Pendant que Nestlé déploie un projet de pipeline pour acheminer l'eau dans des lieux de production qui en sont dépourvus.

Un schéma similaire est à l'œuvre à Volvic dans le département français du Puy-de-Dôme avec la multinationale française Danone ou en Basse Saxe à Lunebourg en Allemagne avec la multinationale américaine Coca-Cola. Les citoyen·nes allemand·es, réuni·es dans le collectif "Unser Wasser" ("notre eau"), ont obtenu de la multinationale qu'elle abandonne son projet de troisième forage. Une goutte d'eau dans l'océan des mètres cubes prélevés mais une victoire non négligeable grâce à la mobilisation des usagers et des usagères.



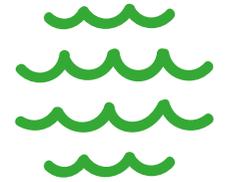
POLITIQUE DE L'EAU FRANÇAISE : SDAGE ET SAGE Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

En France, comme dans les autres pays membres de l'Union européenne, les "plans de gestion" des eaux sont encadrés par le droit communautaire inscrit dans la directive cadre sur l'eau (DCE) de 2000. Institués par la loi sur l'eau de 1992, ces documents de planification ont évolué suite à la DCE et fixent pour six ans les orientations pour atteindre les objectifs attendus en matière de "bon état des eaux". Ils sont au nombre de 12, un pour chaque bassin hydrographique de la France métropolitaine et d'outre-mer.

Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)

C'est un outil de planification, également institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale et délimité selon des critères naturels à l'échelle du bassin versant ou d'une nappe, il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) avec la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire.

La grande limite de ces deux outils est leur caractère non contraignant reposant sur une démarche volontaire de concertation avec les acteur·rices locaux.



L'EAU ET **L'ÉNERGIE**



LES CONSTATS

Le refroidissement des centrales nucléaires

Toutes les centrales nucléaires sont construites en bord de mer, océan ou rivières car elles en sont dépendantes pour refroidir leurs réacteurs et leurs barres de combustibles. Sans eau, le risque de fusion du cœur est au maximum et, avec lui, celui d'une catastrophe nucléaire. Paradoxalement, lors d'inondations, un autre risque existe celui de l'infiltration de l'eau empêchant le fonctionnement des systèmes de refroidissement. C'est ce qui a failli se produire suite à la tempête de 1999 à Blayais en Gironde, département français. En 2011, la centrale de Fukushima au Japon a été inondée de cette manière.

En France, le nucléaire prélève plus de 15,7 milliards de m³ d'eau par an soit 6 280 000 piscines olympiques. En pleine période estivale, lors de l'étiage, cette utilisation est au maximum afin de refroidir leur turbine. Le parc nucléaire est ainsi l'un des premiers préleveurs d'eau de France.

Les rejets dans les cours d'eau : produits chimiques, radioactivité, eau chaude

Le nucléaire est l'un des premiers pollueurs chimiques des rivières françaises. Les centrales rejettent des produits chimiques et de l'eau à haute température dans les cours d'eau. Césium, Antimoine, Tellure, Manganèse, Argent, Cobalt, Ithine, Hydrazine, Morpholine (qui entraînent les sous-produits nitrites et nitrates) impactant la faune et la flore, ainsi que la qualité de l'eau pompée par les villes et villages alentours. La chaleur, elle, favorise la

prolifération des amibes. Les centrales nucléaires utilisent encore plus de produits chimiques en été, notamment pour éviter que les tours de refroidissement se transforment en foyers de légionellose. Ces hausses de températures des fleuves ont un impact sur l'équilibre de la faune et de la flore aquatique. Chez certains poissons qui ont besoin d'une eau fraîche, l'eau chaude provoque du stress et les rend fragiles et sensibles aux maladies. Ces facteurs, renforcés par la prolifération d'algues, à cause de la température inhabituelle de l'eau, perturbent leur migration.

Tous ces phénomènes sont accentués durant la période d'étiage, de la fin du printemps au début de l'automne, lorsque les débits d'eau sont moins importants. Par exemple, La Loire, qui compte 12 centrales nucléaires, peut avoir un débit de plus de 2000 m³ par seconde en hiver contre quelques dizaines en été.



Conférence plénière "Partage de sciences" - Eau & dérèglement climatique ©Breschi

Sur ces cours d'eau qui comportent plusieurs centrales, tous les rejets chimiques s'accumulent, la chaleur se concentre et les interdictions de baignades se multiplient.

PROBLÉMATIQUES SOULEVÉES

Des dérogations en chaîne

En 2003, la France, comme beaucoup de pays européens, connaît la canicule. Les autorisations de rejets de produits chimiques sont rapidement dépassées et la température de l'eau franchit les 30°C. L'Autorité de Sûreté Nucléaire accorde des dérogations au principal producteur et fournisseur d'électricité, EDF (Electricité De France) en modifiant les quantités de rejets autorisés. Les taux surélevés sont ainsi devenus la norme.

L'auto-contrôle ou le laissez-faire en toute impunité

En France, la surveillance du nucléaire repose sur un principe : l'auto-contrôle. Ce sont les exploitants, EDF ou AREVA par exemple, qui réalisent les prélèvements et décident des périodes les plus propices pour les réaliser.

L'Autorité de Sûreté Nucléaire, elle, récolte seulement les informations de ces exploitants, par conséquent les sanctions sont rares. Par exemple, lorsqu'il y a eu fusion partielle du cœur de la centrale nucléaire de Saint Laurent dans le département

français du Loir-et-Cher en 1980, du plutonium a été rejeté dans la Loire. Ce rejet a été reconnu par EDF mais les sanctions ont été insuffisantes. Le plutonium a, en effet, une durée de vie très longue : 24 000 ans pour le plutonium 239. À l'issue de cette période, la moitié seulement de ses atomes auront disparu en se transformant en d'autres éléments.

Le nucléaire, une énergie... verte ?

Au début de l'année 2022, l'Union européenne a intégré le nucléaire à la taxonomie verte qui recense les énergies potentiellement éligibles aux financements pour une transition verte et donc bénéfique au climat. La taxonomie repose sur deux critères majeurs : les énergies doivent diminuer les gaz à effet de serre et ne doivent pas nuire à l'environnement (pollution de l'eau, préservation des écosystèmes aquatiques...). Si le nucléaire remplit le premier critère, il est loin de remplir le deuxième. Concrètement, un label aidera à promouvoir auprès des investisseurs privés les placements financiers dans le nucléaire. Une orientation des financements largement bénéfiques à la France, où 70% de l'électricité provient du parc nucléaire.

Le pays concentre, en effet, plus de la moitié des réacteurs en service dans l'Union européenne, il est le troisième producteur d'énergie nucléaire au niveau mondial. Cette production engendre 23 000 tonnes de déchets par an et environ 1 200 tonnes de combustibles usés sont stockés près des centrales pour être exportés par la suite à Aube (Soulaines et Morvilliers), dans le Gard (Marcoule) ou dans la Manche (cap de la Hague).



Stands associatifs présents au Forum Européen de l'Eau ©Breschi

DES PISTES ET LEVIERS D'ACTIONS

La sortie du nucléaire d'ici 2040

La seule et unique question qui devrait être posée est la suivante : **a-t-on suffisamment d'eau pour pouvoir gérer un système nucléaire?** En utilisant l'eau pour les circuits de refroidissement, ce sont tous les milieux naturels, toutes les chaînes trophiques qui se retrouvent en danger. Si l'on se projette à dix ans, la réponse est clairement non.

L'usage de la ressource en eau par le nucléaire et ses conséquences sur celle-ci entravent également les directives européennes. Encore une fois, aucune vision systémique n'est adoptée. **Chaque euro investi dans le nucléaire aggrave la crise climatique et ralentit la transition énergétique alors que les énergies renouvelables sont moins chères et plus rapides à mettre en place.**

Le mythe de la désalinisation de l'eau de mer

La désalinisation de l'eau de mer demande de l'énergie qui elle-même demande de l'eau... Le serpent qui se mord la queue. Une désalinisation à grande échelle ne pourra être pertinente que si des énergies comme l'éolien ou le solaire se développent.



Forum Européen de l'Eau ©Breschi

DES EXEMPLES CONCRETS

La centrale de Civaux (département français de la Vienne)

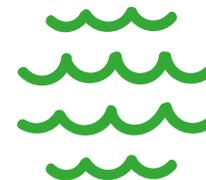
À Civaux, en cas de sécheresse, EDF utilise l'eau du lac de Vassivière pour alimenter le cours d'eau de la Vienne et éviter que la centrale ne soit arrêtée. Pour rappel, le lac de Vassivière est propriété du Conservatoire du Littoral, sa préservation et sa restauration sont financées par l'argent public. Les barrages de la Vienne contiennent 100 millions de mètres cubes ce qui représente 100 jours de réserve en période d'étiage (plus bas niveau de la rivière) pour la centrale nucléaire. Mais elle n'est pas la seule à en avoir besoin : le tourisme, l'agriculture, les usages domestiques... sont aussi en jeu.

Derrière les besoins en énergie : la guerre de l'eau

Le Sud-Est de la Chine a dernièrement vécu l'une de ses pires sécheresses historiques : le niveau d'eau des fleuves a baissé de 80%, stoppant du même coup l'alimentation hydroélectrique nationale. Le pays se tourne alors vers le charbon demandant, lui aussi, énormément d'eau qu'il va chercher dans les grands méthaniers qataris... Que l'Union européenne sollicite également. Derrière les questions d'énergie, et d'eau, c'est toute la géopolitique mondiale qui est concernée.



Forum Européen de l'Eau ©Breschi



L'EAU ET LA **GOUVERNANCE**



LES CONSTATS

"Nos ancêtres avaient mis les saints sur les autels, notre civilisation actuelle y met les stakeholders" Riccardo Petrella

STAKEHOLDERS

Ce terme désigne d'une manière générale l'ensemble de tous les acteur·rices et de toutes les parties prenantes qui présentent un intérêt dans une entreprise.



Riccardo Petrella, économiste et politologue ©Breschi

La loi française sur l'eau : les textes majeurs

La loi du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution constitue, avec la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, l'un des principaux textes législatifs régissant en France la gestion des ressources en eau. Celle-ci possède trois caractéristiques.

Elle considère l'eau dans un système hydrographique. Sa gestion doit donc être organisée au niveau de ses bassins. Mais il existe une vraie tension entre les périmètres d'actions, politiques et hydrographiques.

Elle organise la démocratie de l'eau, l'eau étant d'ailleurs le seul domaine affichant une démocratie participative, via notamment les Comités de bassin. Ces instances regroupent des élu·es de différentes échelles, des acteur·rices économiques (agriculteur·rices, industriel·les...), des acteur·rices non économiques (associations environnementales,

consommateur·rices, pêcheur·euses...) et des services techniques. Ces Comités ont deux missions : élaborer un document de planification pour les six années à venir (appelé le SDAGE, voir page 39) et donner un avis conforme à l'usage des redevances des Agences de l'eau.

Elle met en place un système de redevance, recueillant des sommes payées sur les factures et reversées à une péréquation nationale pour soutenir les démarches de gestion de l'eau dans les territoires. Aujourd'hui, ces sommes représentent deux milliards d'euros par an.

Une nécessité de se renouveler

En dehors des Comités de bassins, la participation du public est très limitée. S'il existe bien des habitudes de consultation dans le domaine de l'eau, notamment lors

du renouvellement du SDAGE, celles-ci restent effectivement circonscrites au "public intéressé" comme des élu·e·s, des associations ou des organisations syndicales. Les citoyen·nes sont, en effet, souvent informé·es des processus de planification et de gestion de l'eau, voire sensibilisé·es à ceux-ci, mais rarement consulté·es ou impliqué·es directement et de manière active¹⁰. Réputée trop technique, trop complexe, faisant appel à des connaissances scientifiques et techniques, la politique de l'eau est demeurée éloignée du regard du grand public¹¹ rendant ce système "technoscientifique"¹². Si l'expertise est centrale pour que l'interlocuteur·rice soit reconnu·e comme "sérieux·se", elle fait courir le risque d'une professionnalisation de l'activité politique et d'une dépolitisation des débats au profit d'une parole "entendable", plus modérée et plus adaptée aux règles du jeu institutionnel¹³.

La mainmise des multinationales sur la ressource en eau potable

En France, le droit à l'eau est bafoué par la mainmise de trois multinationales sur sa gestion dans les villes. La SAUR, Veolia et Suez se partagent ainsi 25 milliards d'euros par an. Guidées par le retour sur investissement, ces entreprises sous-investissent dans les réseaux d'eau, mal entretenus, qui génèrent un gaspillage annuel équivalent à la consommation de 18,5 millions d'habitant·es. L'absence de réelle concurrence est visible lors de la passation des contrats. Ainsi, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) note qu'entre 2003 et 2017, le nombre moyen de candidatures reçues par les collectivités territoriales lors de la procédure est passé de 4,7 à 2,5. Une tendance vers une situation d'oligopole semble se dessiner.

Les sanctions sont rares, voire impossibles



La surveillance des pollutions et de la bonne application des lois en matière d'eau et d'environnement est gérée par l'OFB, qui manque cruellement de moyens humains. Si on fait le ratio, on compte un agent pour 1000 kilomètres de rivières. Difficile, dans ces conditions, de vérifier, contrôler ou sanctionner.

Le profit économique prévaut au droit humain

Garantir l'eau pour garantir la vie et la nourriture, notamment des communautés vulnérables, et pour garantir un environnement sain est un droit humain. Au niveau de la législation européenne, la directive cadre sur l'eau¹⁴ ne priorise pas précisément les usages de l'eau.

¹⁰ Leenhardt et al., 2020

¹¹ Seguin, 2020

¹² Haghe, 2010

¹³ Seguin, 2020

¹⁴ DCE 2000/60 CE

ARTICLE 1 DE LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU

La présente directive a pour objet d'établir un cadre pour la protection des eaux intérieures de surface, des eaux de transition, des eaux côtières et des eaux souterraines, qui:

- prévienne toute dégradation supplémentaire, préserve et améliore l'état des écosystèmes aquatiques ainsi que, en ce qui concerne leurs besoins en eau, des écosystèmes terrestres et des zones humides qui en dépendent directement;
- promeuve une utilisation durable de l'eau, fondée sur la protection à long terme des ressources en eau disponibles;
- vise à renforcer la protection de l'environnement aquatique ainsi qu'à l'améliorer, notamment par des mesures spécifiques conçues pour réduire progressivement les rejets, émissions et pertes de substances prioritaires, et l'arrêt ou la suppression progressive des rejets, émissions et pertes de substances dangereuses prioritaires; assure la réduction progressive de la pollution des eaux souterraines et prévienne l'aggravation de leur pollution, et contribue à atténuer les effets des inondations et des sécheresses, et contribue ainsi :
- à assurer un approvisionnement suffisant en eau de surface et en eau souterraine de bonne qualité pour les besoins d'une utilisation durable, équilibrée et équitable de l'eau, à réduire sensiblement la pollution des eaux souterraines, à protéger les eaux territoriales et marines, à réaliser les objectifs des accords internationaux pertinents, y compris ceux qui visent à prévenir et à éliminer la pollution de l'environnement marin par une action communautaire au titre de l'article 16, paragraphe 3, à arrêter ou supprimer progressivement les rejets, émissions et pertes de substances dangereuses prioritaires présentant un risque inacceptable pour ou via l'environnement aquatique, dans le but ultime d'obtenir, dans l'environnement marin, des concentrations qui soient proches des niveaux de fond pour les substances présentes naturellement et proches de zéro pour les substances synthétiques produites par l'homme.

Un rapport publié en 2021 concernant la mainmise sur la ressource en eau par les intérêts privés et ses conséquences¹⁵, présidé par la députée française Mathilde Panot, a mis en évidence qu'en France, la répartition des usages de la ressource est peu priorisée dans le droit¹⁶.

Certains usages, eux, ne sont pas du tout hiérarchisés :

- ▶ la vie biologique du milieu récepteur, spécialement la faune piscicole et conchylicole ;
- ▶ la conservation et le libre écoulement des eaux ainsi que la protection contre les inondations ;

▶ l'agriculture, les pêches, les cultures marines, la pêche en eau douce, l'industrie, la production d'énergie, en particulier pour assurer la sécurité du système électrique, les transports, le tourisme, la protection des sites, les loisirs et les sports nautiques ainsi que toutes les autres activités humaines légalement exercées.

L'article L. 211-1-1 du code de l'environnement précise toutefois que la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général et que les politiques publiques doivent tenir compte des difficultés particulières de leur conservation, exploitation et gestion durable, "notamment par une agriculture, un pastoralisme,

une sylviculture, une chasse, une pêche et un tourisme adaptés". Sont plus globalement d'intérêt général "[la] protection [de l'eau], sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels".

Si les normes françaises relatives à la hiérarchisation de l'usage de l'eau sont peu détaillées, l'Espagne, au contraire, a prévu une hiérarchie des usages, avec huit rangs de priorité, dont en tête l'approvisionnement en eau potable, puis l'irrigation, puis l'hydroélectricité, puis les autres usages industriels, etc¹⁷. Si cette hiérarchisation est nécessaire, elle doit être propre à chaque État membre.

PROBLÉMATIQUES SOULEVÉES

Un éloignement des citoyen·nes

La délégation de la gestion de l'eau aux collectivités, qui délèguent elles-mêmes à des structures privées ou qui paient pour que les Comités de bassins puissent décider à leur place, a considérablement éloigné les citoyen·nes de l'eau et du voyage qu'elle parcourt. La majorité ignore la place majeure qu'occupe l'eau dans notre vie !

La dangerosité de la financiarisation de l'eau

La financiarisation de l'eau, qui a débuté en décembre 2020, rend les citoyen·nes plus vulnérables (voir page 28). De nombreux agriculteur·rices ont déjà fait faillite, en Australie par exemple, parce que le coût de l'eau était trop élevé.

Ce pas dans la financiarisation a ouvert la porte à de nouvelles perspectives telles que la possibilité future que les sociétés pétrogazières achètent des parties d'océans pour compenser leurs émissions carbonées.

Les politiques tendent à défendre l'économie

Dans le cadre de la nouvelle mandature européenne lancée en 2019, un intergroupe de député·es a proposé quatre grands axes :

- ▶ Affirmer l'importance de l'eau pour l'Union européenne et au-delà,
- ▶ S'assurer que les ressources en eau en Europe soient gérées de manière durable et équitable **au profit de l'économie et de la société européenne**,
- ▶ Encourager les innovations technologiques, non technologiques et la recherche pour relever les défis liés à l'eau
- ▶ Promouvoir l'accès à l'eau pour tous et toutes.

¹⁵ La loi française esquisse certaines priorités dans la répartition de la ressource, partant du principe qu'est reconnu un droit d'accès à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous et toutes, pour chaque personne physique, pour son alimentation et son hygiène par l'article L. 210-1 du code de l'environnement. De plus, l'article L. 211-1 du même code prévoit que "la gestion équilibrée doit permettre en priorité de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population".

¹⁷ Référence en bibliographie page 60

¹⁵ Référence en bibliographie page 66

Autant d'objectifs qui rappellent que l'économie et la finance prennent le pas sur l'impératif de protection de la ressource en eau.



DES PISTES ET LEVIERS D'ACTIONS

La priorité : Réaffirmer l'eau comme un commun

Il est urgent de sortir de la vision du bien commun économique qui induit la possibilité d'exploiter ou de surexploiter la ressource en eau. Garrett Hardin parlait de la "Tragédie des biens communs" dès 1968. Malgré la relative fragilité ou l'équilibre complexe des communs, la ressource est surexploitée et finit par disparaître. Si ce processus n'est pas inéluctable, il convient pour cela d'avoir une autre approche des communs, celle des biens communs publics. Ces richesses n'appartiennent à personne en particulier, en *Res publica* elles doivent être défendues par

des lois et des institutions publiques, au nom d'une utilité publique et/ou d'une valeur patrimoniale, elles doivent s'inscrire dans un cadre constitutionnel. Bien public et biens communs mêlent alors valeur économique concrète et valeur morale et sociale. **L'eau est un bien commun public mondial**, et son accès est un droit humain imprescriptible. L'eau n'a pas de propriétaire, elle est vivante et n'est pas un objet. Finalement, ce n'est pas un bien non plus, elle est avant tout un COMMUN.

En tant qu'être humain, nous avons la responsabilité de gérer cette ressource indispensable à toutes les espèces qui habitent cette Terre. Seule la démocratie peut

répondre à cette problématique, le marché capitaliste ne pourra pas garantir sa juste répartition.

"Une vision qui ne s'accompagne pas d'action n'est qu'un rêve. Une action qui ne découle pas d'une vision n'est que du temps perdu. Mais une vision suivie d'action peut changer le monde". Nelson Mandela

Une démocratie dans les deux sens

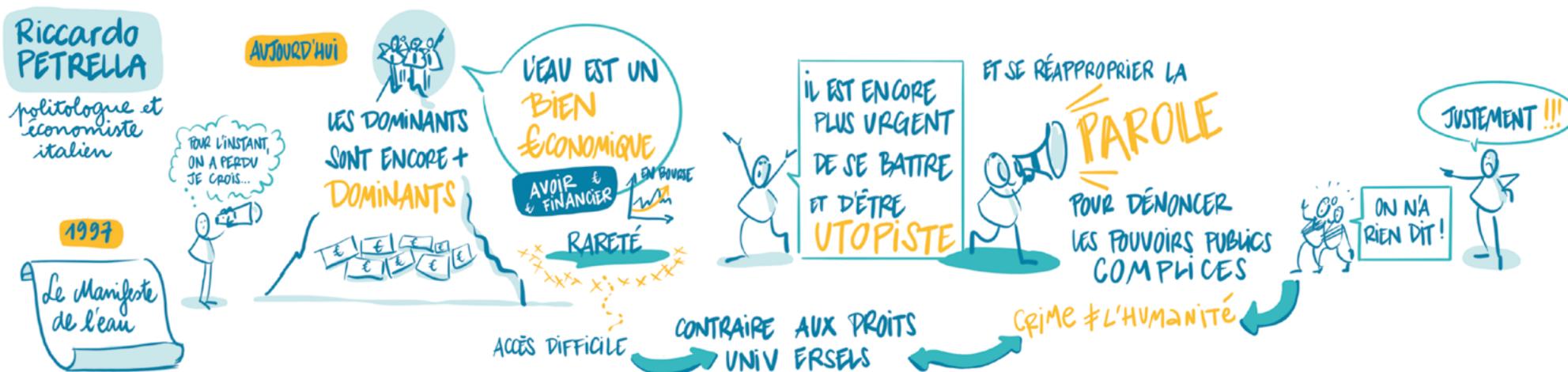
"Lorsque l'on ouvre un processus de démocratie participative ou des possibilités d'expression, la moindre des choses est d'en écouter le résultat. Sinon on ne se plaint pas que les citoyens et citoyennes se détournent des processus et de la politique." Marie Toussaint

En 2013, l'initiative "Right2Water", demandant à ce que l'eau et l'assainissement soient reconnus comme droits humains, est la première à recueillir les deux millions de signatures nécessaires pour être prise en compte par les institutions européennes. Huit ans plus tard, ces droits humains ne sont toujours pas reconnus, la



Nicolas Tissot, représentant de l'European Water Movement ©Breschi

Commission encourageant la volonté de "favoriser l'accès de l'eau à tous". Une différence sémantique qui a son importance car elle interroge la réelle prise en compte des revendications du peuple européen à ce sujet.



Forum Européen de l'eau - 25/01/2022

Transposer les objectifs de la directive européenne à l'échelle des États membres

Des groupes divers font pression auprès de la Commission européenne pour éviter la reconnaissance directe du droit humain à l'eau potable. Toutefois, il existe une marge de manœuvre pour les femmes et hommes politiques engagé·es au niveau européen, national et régional. **Chaque pays européen peut ainsi reconnaître explicitement le droit humain à l'eau dans sa propre législation. C'est possible, nécessaire, légal.**

Faire appliquer la loi

Les élu·es ont un rôle fondamental à jouer. Il faut engager une résolution politique : arrêter les transactions financières de mécanismes dérivés sur l'eau et rappeler haut et fort que ce n'est pas la bourse qui décide de l'avenir de l'eau, mais bien les élu·es et représentant·es, avec le peuple.

Il est aussi urgent de revenir aux fondamentaux : faire en sorte que les principes réglementaires soient appliqués!



Rendre le pouvoir d'agir aux premier·ères concerné·es : les citoyen·nes...

Pour redonner le pouvoir d'agir aux usager·ères, il est important de réintroduire davantage de représentant·es de la société civile dans les instances gestionnaires des bassins hydrographiques, en France, les Comités de bassin. Face à des mondes agricoles et industriels surreprésentés, rééquilibrer les forces en présence est une nécessité. Pour y parvenir, il est essentiel de vulgariser les très nombreux documents techniques diffusés dans ces instances, écrits en langage technocratique et souvent transmis quelques heures avant la délibération. **L'objectif est simple : remettre la gouvernance de l'eau aux mains du plus grand nombre.**



... Et les milieux!

Si l'on reconnaît les droits des écosystèmes (voir page 55), des questions majeures restent en suspens : comment faire intervenir ces océans, fleuves, dans le débat démocratique? Comment faire en sorte que les décisions soient prises en tenant compte de leurs besoins? Est-ce que les humains ont la légitimité de parler en leur nom? D'autant qu'on ne les connaît pas bien ; dans la réalité, on peut seulement essayer de traduire, de porter ce qu'ils nous disent, et ce qu'ils nous ont dit au fil du temps.

Le cas échéant, quelles nouvelles structures participatives crée-t-on pour cette prise en compte?

Le retour à la régie publique partout

À l'avenir, les conflits d'usage de l'eau vont se multiplier. Veolia, Danone ou Nestlé ne peuvent pas gagner ces conflits, ils ne peuvent pas décider de la gestion et des usages de l'eau. **Mettre en place des régies publiques de l'eau est une priorité.**

En France, dans les régies actuelles, il y a deux fois moins de concessions de services publics qui sont faites au privé.

Pour garantir un accès à l'eau, les mètres cubes indispensables à la vie digne doivent être gratuits, et accompagnés d'une différenciation des tarifs. Ce n'est pas la même chose d'utiliser l'eau pour boire et pour manger qu'utiliser l'eau pour remplir une piscine ou pour un usage économique. Ces tarifs différenciés selon les usages permettraient de la sortir de sa privatisation et de garantir un véritable droit à l'eau pour tous et toutes. Trente député·es de tous bords en ont fait la proposition à l'Assemblée nationale française. Proposition qui, à ce jour, n'a toujours pas abouti.



DES EXEMPLES CONCRETS

Le point de départ : Cochabamba (Bolivie)

La guerre de l'eau a démarré à Cochabamba, en Bolivie. La mainmise d'une multinationale sur l'eau entraîne un doublement des factures pour les habitant·es. Rapidement, une mobilisation collective s'organise. Le mouvement n'est non seulement à une victoire - le contrat avec la multinationale est rompu -, mais porte aussi Evo Morales, porte-parole du mouvement, au pouvoir en Bolivie et, surtout, **permet d'inscrire en 2010 une résolution à l'ONU déclarant que "l'eau est un droit humain fondamental"**. La bataille locale a eu des effets universels.



Les droits du lac Érié

Entre les États-Unis et le Canada se trouve le lac Érié, un lac très pollué par l'agro-industrie. En 2013, les riverain·es ont vu leur

accès à l'eau coupé pour cause de prolifération d'algues toxiques. Ils décident de se mobiliser, non pas pour leurs droits d'accès à l'eau mais pour les droits du lac lui-même. **Le droit de ne pas être pollué, le droit de se régénérer à un rythme naturel, le droit d'être respecté.** Ils rédigent une déclaration de droits pour le lac, la porte dans un référendum local, qui l'approuve à 67%. La Chambre de commerce et les lobbys ont saisi l'équivalent de la cour constitutionnelle invoquant le fait que leur liberté d'entreprendre était bafouée par cette question de droit de la nature. Le tribunal a rayé cette déclaration du lac des droits opposables.

Sauver la lagune Mar Menor

En Espagne, dans la Lagune Mar Menor, depuis plusieurs années, la faune et la flore meurent et les populations sont touchées par la pollution extrême aux pesticides déversée par les industries agroalimentaires. **Un véritable écocide.**

Encore une fois, des citoyens et citoyennes se mobilisent, notamment des femmes, souvent en première ligne de la défense des droits de la nature. Si en France, la présentation d'une initiative législative nécessite plus de quatre millions de signatures (10% du corps électoral), en Espagne, il en faut 500 000. La demande de respect des droits de la lagune a été portée au Parlement, qui va trancher prochainement. Et cette initiative a des chances d'être remportée : ce serait une première dans un pays européen !

Les corses se mobilisent pour Tavignano

En France cette fois-ci, plus précisément en Corse, le fleuve Tavignano est très chahuté depuis quelques années. Les corses disent même que "la montagne marche". Effectivement, à force de changement de trajectoire du fleuve, la montagne s'éboule. Chaque étude d'impact est ponctuelle, personne ne tient compte de l'historique de manipulation, de réaménagement du fleuve. Dernièrement, une firme de traitement de déchets a également installé une déchetterie, polluant le fleuve de résidus de déchets ménagers et amiantés. Les corses sont très attaché·es aux droits bioculturels, qu'on applique souvent aux peuples autochtones et indigènes ; un attachement profond à l'état et à la survie de leur territoire. La communauté citoyenne s'est saisie des droits de la nature pour revendiquer à la fois les droits du fleuve à être respectés et à se régénérer à un rythme naturel, et leurs propres droits à pouvoir vivre dans un espace protégé.

La gouvernance de l'eau se ré-invente en Colombie

En Colombie, 25 jeunes ont saisi la Cour suprême pour demander que l'État lutte contre le dérèglement climatique. La Cour suprême a, finalement, condamné l'État et les collectivités en leur enjoignant de déployer des plans de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et contre la déforestation, à reconnaître les droits à la forêt amazonienne et à reconnaître une nouvelle forme de gouvernance : un pacte inter-générationnel pour la vie dans l'Amazonie regroupant les autorités publiques, les jeunes (au nom des générations futures), les scientifiques (qui ont les connaissances factuelles) et les communautés locales (qui ont les connaissances en matière de savoirs, de traditions et savoir-faire). Une belle victoire et une nouvelle gouvernance inspirante !



Marie Toussaint, députée européenne Verts/ALE ©Breschi

LES LEVIERS DE LA MOBILISATION COLLECTIVE : L'EXEMPLE DE BLUE HEART

La campagne "Blue Heart" pour sauver les rivières des Balkans s'appuie sur quatre piliers principaux pour organiser sa mobilisation collective :

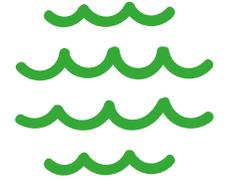
- **Les militant·es** qui relaient sur les réseaux sociaux et dans les médias et qui interviennent pour empêcher les constructions illégales de centrales hydroélectriques ;
- **Les scientifiques** qui étudient et fournissent des données pour alimenter les argumentations, et deviennent de véritables "avocat·es des rivières" ;
- **Les artistes** qui permettent de faire appel aux émotions avec des interventions artistiques, des concerts gratuits en plein air ou qui mettent leur notoriété au service de cette cause (Léonardo DiCaprio, Edward Norton...)
- **Les juristes** qui permettent de mener des actions en justice au niveau national, européen et international. Ils/elles sont en veille permanente et pointent les failles juridiques (absence d'une consultation, mauvais permis...). Certain·es ont même mis en place une boîte à outils pour accompagner les citoyens et citoyennes à comprendre et utiliser les législations.

"L'eau est un formidable levier pour l'imaginaire collectif, pour un projet de reconstruction de notre économie, de l'aménagement du territoire, de notre relation à l'alimentation, à l'agriculture, à la démocratie locale. C'est un formidable levier pour parler du quotidien et nous réconcilier à un projet de société."

Yannick Jadot



Yannick Jadot, député européen Verts/ALE ©Breschi



CONCLUSION



L'eau, et en particulier l'eau douce de qualité, est une ressource vitale pour le maintien de la vie à la surface de cette planète. Nous la buvons, nous la prélevons pour l'irrigation agricole, l'industrie, la production d'énergie et le refroidissement des centrales nucléaires, nous en avons besoin pour assurer la préservation éminemment stratégique des milieux aquatiques et marins.

Notre survie, notre sécurité sanitaire, un grand pan de notre économie industrielle, notre souveraineté alimentaire et la restauration des écosystèmes dépendent étroitement de sa bonne qualité, de sa quantité disponible, de son partage équitable, de sa gestion responsable et de son accessibilité. La surexploitation de cette ressource combinée aux effets du dérèglement climatique nous rend très vulnérables. De nombreux conflits d'usage ont émergé partout en Europe.

Si l'Union européenne a pris des mesures fortes dès les années 1990, l'inconscience des systèmes dérogatoires mis en place par les États Membres, nous ont durablement empêché de sérieusement préserver la ressource, tant sur le volet qualitatif que quantitatif, tant en contribuant lourdement à la dégradation de l'écosystème marin pourtant absolument central dans la lutte contre le dérèglement climatique et l'atteinte de la souveraineté alimentaire.

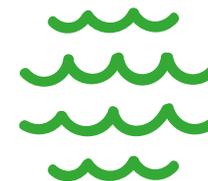
Face à cette situation, certains s'acharnent à persister dans les impasses dont nous savons les conséquences délétères sur l'avenir des générations futures et privilégient la privatisation de la ressource, ouvrant la voie à la marchandisation et à la spéculation sur la ressource en eau. Cette approche irresponsable, déconnectée du contexte climatique, ne conduira qu'à amplifier les inégalités d'accès à l'eau, la dégradation et la surexploitation de la ressource.

À rebours de ces logiques, nous, le Forum européen de l'eau, déclarons :

L'eau est un commun planétaire.

Sa privatisation et son accaparement, sont aux antipodes des fondamentaux de démocratie et de partage, et sont donc incompatibles avec une préparation responsable de l'avenir des générations futures. Sa préservation et son juste accès, pour l'ensemble des enjeux vitaux, doivent être encadrés par des lois et des réglementations robustes et ambitieuses, sans dérogation possible.





RESSOURCES
POUR ALLER
PLUS LOIN...



EAU ET DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

- BIODIVERSITÉ

- ▶ GIEC, Rapport changement climatique 2021: les éléments scientifiques "Chapitre 8 : Changements du cycle de l'eau". <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/>
- ▶ Baechler L., L'accès à l'eau. Enjeu majeur du développement durable. Louvain-La-Neuve : Editions De Boeck Supérieur, 2017, 177p
- ▶ Grosclaude G., L'eau. Tome 1: Milieu naturel et maîtrise. Versailles : Inra, 1999, p205

EAU ET ÉCONOMIE

- ▶ Abdelilah A., Schmidt R. "Nestlé retire ses marques Vittel et Contrex des marchés allemand et autrichien. La décision met en danger 150 emplois dans les Vosges". <https://www.mediapart.fr/journal/economie/020222/estelle-debranche-vittel-en-allemand-et-en-autriche>
- ▶ Aspe C., De l'eau agricole à l'eau environnementale. Résistance et adaptation aux nouveaux enjeux de partage de l'eau en Méditerranée. Versailles : Éditions Quæ, 2012, 384p
- ▶ Bonnal L., Boutry O., "L'environnement institutionnel a-t-il un impact sur les pratiques d'irrigation ? Une analyse économétrique sur les exploitations de Charente-Maritime". In: Revue d'Économie Régionale & Urbaine, vol. , no. 5, 2016, pp. 947-976.
- ▶ Bossuet L., Boutry O., "Conflits d'usage et de voisinage autour de la ressource en eau. Illustration à partir du littoral charentais". In : Économie rurale, 332, 2012, pp.74-87.
- ▶ Boulanger P., "Une irrigation copieusement arrosée d'euros". In Groupe d'Économie mondiale, Sciences Po, 2006, pp. 1-5
- ▶ Bulos G. (2013), "Transforming Women's Water Burdens into Opportunities," in wH2O: The Journal of Gender and Water: Vol. 2 , Article 1: 1-7.
- ▶ Cour des Comptes de l'Union européenne, Rapport spécial 20/2021 : "La PAC et l'utilisation durable de l'eau dans l'agriculture : des fonds davantage susceptibles d'encourager à consommer plus qu'à consommer mieux". <https://www.eca.europa.eu/fr/Pages/DocItem.aspx?did=59355>
- ▶ De Staefano L., De Silva L., Paris Edwards and Aaron T. Wolf (2009), Updating the international water events database. UNESCO, 2009, ISBN: 978-92-3-104120-4

- ▶ Leenhardt D., Voltz M., Barreteau O., L'eau en milieu agricole. Outils et méthodes pour une gestion intégrée et territoriale. Versailles : Quæ, 2020, 288p
- ▶ Lécole P., Thoyer S., "La PAC et l'environnement : freins et leviers pour la transition agroécologique", Pasquale Lubello éd., Systèmes agroalimentaires en transition. Éditions Quæ, 2017, pp. 51-70.
- ▶ Marshall, D., Salamé, L., Wolf, A. T. (2017), 'A Call for Capacity Development for Improved Water Diplomacy', in Shafiqul Islam & Kaveh Madani (Eds.), Water Diplomacy in Action, Anthem Press, U.K. and U.S.A.
- ▶ Ostrom, E. (1990) Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action. Cambridge: Cambridge University Press.
- ▶ Ostrom, E. (1994) Neither Market nor State: Governance of Common-pool Resources in the Twenty-first Century. Washington, DC: IFPRI Lecture Series, International Food Policy research Institute.
- ▶ Ostrom, E., Gardner, R. and Walker, J. (1994) Rules, Games and Common-Pool Resources. Ann Arbor, MI: Michigan Press University.
- ▶ Rapport présenté à la 76ème Assemblée Générale des Nations Unies en 2021 par le Rapporteur Spécial sur les droits humains à l'eau potable et à l'assainissement, Pedro Arrojo

Agudo : "Risques et impacts de la marchandisation et de la financiarisation de l'eau sur les droits humains à l'eau potable et à l'assainissement" : <https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Water/annual-reports/a-76-159-friendly-version-fr.pdf>

- ▶ Roche P-A., "I. Réflexion autour du conflit du barrage de Sivens dans le Tarn", Jean Philippe Pierron éd., Écologie politique de l'eau. Rationalités, usages et imaginaires. Hermann, 2017, pp. 369-397.
- ▶ Ruf T. "La gestion participative de l'irrigation, compromis social ou précarité hydraulique ? : fausses apparences et vraies redistributions des pouvoirs sur les eaux en général et sur les eaux agricoles en particulier". Philippe Méral; Christian Castellanet; Renaud Lapeyre éd.. La gestion concertée des ressources naturelles: l'épreuve du temps, Karthala; GRET, 2008, pp.255-273.
- ▶ Salamé L. et al. (2021) 'Water Discourses' in: Bogardi J.J. et al. (eds) Handbook of Water Resources Management: Discourses, Concepts and Examples. Springer, Cham.
- ▶ Sergei Vinogradov, Patricia Wouters and Patricia Jones, (2002), Transforming potential conflict into cooperation potential: the role of International law, 106 p. UNESCO-IHP (2002)

EAU ET ÉNERGIE

- ▶ Amber Barrier Atlas, 2021 <https://amber.international/european-barrier-atlas/>
- ▶ Bankwatch Study: Public money vs. pristine rivers – The European Investment Banks hydropower financing and the need for tighter environmental and social standards: <https://balkanrivers.net/en/studies/public-money-vs-pristine-rivers>
- ▶ Bankwatch Briefing: Cutting hydropower subsidies – how are the Western Balkans doing? <https://balkanrivers.net/en/studies/cutting-hydropower-subsidies-how-are-the-western-balkans-doing>
- ▶ Death by a thousand cuts: Black Catalogue of small hydropower plants: <https://balkanrivers.net/en/studies/death-by-a-thousand-cuts>
- ▶ Hydropower Pressure on European Rivers: The Story in Numbers: <https://balkanrivers.net/en/studies/hydropower-pressure-on-european-rivers-the-story-in-numbers>
- ▶ Hydropower projects on Balkan Rivers: 2020 Update: <https://balkanrivers.net/en/studies/hydropower-projects-on-balkan-rivers-2020-update>
- ▶ Observatoire du nucléaire : <http://www.observatoire-du-nucleaire.org>
- ▶ World Nuclear Industry Status Report (2021, WNI SR) : <https://www.worldnuclearreport.org>

EAU ET GOUVERNANCE

- ▶ Agarwal, B. (2011) 'Participatory Exclusions, Community Forestry, and Gender: An Analysis for South Asia and a Conceptual Framework', World Development, vol 29, no 10, pp 1623-1648
- ▶ Aier, A. (2011) 'Women and Commons: Engaging with Gender Justice', in Cheria, A. and Edwin, D. (eds), Vocabulary of Commons. Foundation for Ecological Security pp 167-178
- ▶ Alternatives Sud – various authors (2002) *Acqua Bene Comune dell'Umanità*, Milano: Punto Rosso.
- ▶ Assemblée Nationale (2020). Rapport d'information sur la gestion des conflits d'usage présidé par Loic Prud'homme sur : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/mieau/l15b1101_rapport-information
- ▶ Assemblée nationale (2021). Rapport sur la mainmise sur la ressource en eau par les intérêts privés et ses conséquences présidé par Mathilde Panot sur : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/ceeau/l15b4376_rapport-enquete
- ▶ Barone S., Bouleau G., "La directive-cadre sur l'eau et ses traductions : que

nous apprennent les sites "innovants" ? In: Pôle Sud, vol. 35, n° 2, 2011, pp. 43-58.

- ▶ Barone S., Mayaux P-L., Les politiques de l'eau. Paris : Editions LGDJ, 2019, 160p
- ▶ Barraqué B., "Les politiques de l'eau en Europe". In: Revue française de science politique, 45^e année, n°3, 1995. pp. 420-453.
- ▶ Barraqué B., Laigneau P., "Agences de l'eau : rétrospection prospective". In : Annales des Mines - Responsabilité et environnement, vol. 87, no. 3, 2017, pp. 114-120.
- ▶ Berbel, J., Expósito, A., "Economic challenges for the EU Water Framework Directive reform and implementation". In European Planning Studies, 2017, pp. 1-15.
- ▶ Bouleau G. "Réseaux d'eau et services publics de gestion de l'eau", Gabrielle Bouleau éd., Des tuyaux et des hommes. Les réseaux d'eau en France. Éditions Quæ, 2011, pp. 13-20.
- ▶ Bouleau G., "L'épreuve de la directive cadre européenne sur l'eau". In : Annales des Mines - Responsabilité et environnement, vol. 49, no. 1, 2008, pp. 84-91.
- ▶ Cangelosi, E. (2021) "Une perspective de genre pour les biens communs", In Situ. Au regard des sciences sociales, 2021
- ▶ Cornu, M., Orsi, F. Rochfeld, J. (ed.) (2017) *Dictionnaire des biens communs*, PUF
- ▶ Cunningham, M. (2006) 'Indigenous Women's Visions of an Inclusive

Feminism', World Development, vol 49, no 1, pp 55-59. Dardot, P. and Laval, C. (2014) *Commun. Essai sur la Révolution au XXI^e siècle*. Paris: La Découverte

- ▶ Doss C., Kovarik, C., Peterman, A., Quisumbing, A., and van den Bold, M. (2013) *Gender Inequalities in Ownership and Control of Land in Africa. Myths versus Reality*, IFPRI Discussion Paper 01308, Washington, DC: IFPRI.
- ▶ European Commission (2019), *Fitness Check Evaluation of the Water Framework Directive and the Floods Directive - Executive Summary* : https://ec.europa.eu/environment/water/fitness_check_of_the_eu_water_legislation/documents/Study%20report%20exec%20summary%20FR%20-%20TEC6327EU.pdf
- ▶ Federici, S. (2010) 'Feminism and the Politic of the Commons', in Hughes, C., Peach, S. and van Meter, K. (eds.), *Uses of a World Wind, Movement, Movements, and Contemporary Radical Currents in the United States*. Oakland, CA: AK Press.
- ▶ Fernandez S. "V. Gouverner la pénurie d'eau. Quels discours et quelles pratiques?", Jean-Philippe Pierron éd., *Écologie politique de l'eau. Rationalités, usages et imaginaires*. Hermann, 2017, pp. 353-368.
- ▶ Files, F. *Reclaiming the Commons for Gender and Economic Justice: Struggles and Movements in India*
- ▶ Fuys, A., Mwangi, E. and Dohrn, S. (2008) *Securing Common Property Regimes in a Globalizing World*. Rome and Washington, DC: ILC and CAPRI.

- ▶ Ghiotti, Stéphane. "7. Le "bon état écologique des eaux" pour 2015 : une ambition qui bouscule la gestion des territoires en France", Graciela Schneier-Madanes éd., L'eau mondialisée. La gouvernance en question. La Découverte, 2010, pp. 143-159.
- ▶ Haller, T., Breu, T., De Moor, T., Rohr, C. & Znoj, H. (2019) The Commons in a Glocal World: Global Connections and Local Responses, Routledge
- ▶ Lasserre F., Brun A., Le partage de l'eau : Une réflexion géopolitique. Paris : Odile Jacob, 2018, 204p
- ▶ Leveau P., «"La gestion intégrée de l'eau dans l'histoire environnementale : savoirs traditionnels et pratiques modernes ". Compte rendu de colloque (Québec, Canada, 27-29 octobre 2006)», Natures Sciences Sociétés, vol. 16, no. 2, 2008, pp. 173-175.
- ▶ Kishore Parthasarathy, S. (2013) A Feminist Perspective on the Commons as Process. Heinrich Boell Stiftung.
- ▶ Kishore Parthasarathy, S. (2015) 'Our Ways of Knowing: Women Protect Common Forest Rights in Rajasthan' in Bollier, D. and Helfrich, S. (eds), Patterns of Commoning. Amherst, MA: The commons Strategies Group.
- ▶ Knight, R., Adoko, J., Auma, T., Kaba, A., Salomao, A., Siakor, S. and Tankar, I. (2012) Protecting Community Lands and Resources: Evidence from Liberia, Mozambique and Uganda. Rome and Washington, DC: Namati and IDLO
- ▶ Oxfam, International Land Coalition, Rights and Resources Initiative (2016) Common Ground. Securing Land Rights and Safeguarding the Earth. Oxford: Oxfam.

FILMS

- ▶ Bollaín I., (2011), Même la pluie. Morena Films. 103 mins
- ▶ Briffaud D., Mazzocco F. (2009), Pour quelques grains d'or. Lilith Production, 52 min.
- ▶ Brown N., Tate A. (2020), H2O : l'eau, la vie et nous. Arte. 3x52 min.
- ▶ Fritel J. (2019), Main basse sur l'eau. Magnéto Presse.Arte France
- ▶ Gauvin A., Maizy É., Krouk M. (2021), La guerre de l'eau. France 2 - Envoyé Spécial, 29 min.
- ▶ Schmitt R., Abdelilah A. et Hissel J.D (2021), À sec : la grande soif des multinationales - 52 min (<https://youtu.be/JNo04Ajyjiw>)

ASSOCIATIONS, SYNDICATS, COLLECTIFS, FONDATIONS PRÉSENTS AU FORUM EUROPÉEN DE L'EAU LE 25 JANVIER 2022 À LA ROCHELLE

Agora des habitants de la terre

<https://agora-humanite.org/>

L'Agora des Habitants de la Terre a été créée fin 2018 en Italie par des citoyens et citoyennes de l'Allemagne, de l'Argentine, de la Belgique, du Brésil, du Cameroun, du Chili, de l'Espagne, de la France, de l'Inde, de l'Italie, du Liban, du Portugal, du Québec (Canada), de la Suisse. La lutte contre la financiarisation de l'eau et son accès universel est l'une des priorités de cette association.

APIEEE

<http://apieee.org>

L'APIEEE est une Association de Protection, d'Information et d'Études de l'Eau et de son Environnement dans les Deux-Sèvres depuis 1990. Elle œuvre pour la préservation des rivières et des zones humides, pour permettre à tous et à toutes un accès à une eau de qualité, de la production (sources) jusqu'à la consommation (robinet). Elle informe et sensibilise les citoyens et citoyennes sur la préservation des quantités de ressources en eau, pour une meilleure gestion de la ressource en eau comme un bien public et universel.

Collectif Bassines Non Merci

www.bassinesnonmerci.fr

Créée en 2017 pour lutter contre la multiplication des mégabassines qui sont des cratères de 8 à 10 hectares de long qui pompent dans les nappes phréatiques pour majoritairement irriguer des cultures de maïs grains destinés à l'alimentation animale et à l'exportation. Né dans le département français des Deux-Sèvres, de nouveaux collectifs naissent un peu partout en France. Il porte un programme plus large, celui d'une agriculture respectueuse de l'environnement, de la ressource en eau et de la biodiversité.

Collectif Eau 88

www.leaquimord.com

À Vittel (France), Nestlé surexploite l'eau pour vendre ses bouteilles. Il s'affiche en protecteur de l'environnement alors qu'il épuise les nappes phréatiques et pollue avec ses déchets plastiques. A Volvic (France) et Lüneburg (Allemagne), Danone et Coca-Cola ont eux aussi la mainmise sur la ressource en eau. Ces trois luttes ont fait alliance contre les trois multinationales.

Collectif Eau Publique 17

<https://cep17.over-blog.com>

Leur action est, depuis 14 ans, axée sur la reconquête de l'eau par un service public où les usagers et usagères aient toute leur place, tant sur la gestion du service que sur la protection de la ressource. Il agit principalement sur le territoire de la communauté d'agglomération de La Rochelle (France).

Confédération paysanne

www.confederationpaysanne.fr

Depuis 1987, la confédération est acteur majeur du syndicalisme agricole français qui lutte pour la reconnaissance d'un droit de l'eau. Cela supposerait notamment de sortir du droit de propriété pour l'accès à l'eau.

Coordination Eau Ile-de-France

<https://eau-iledefrance.fr/>

Créée en 2008, l'association Coordination EAU Île-de-France réunit citoyens et citoyennes, associations et collectivités autour de l'eau en Île-de-France et sur tout le territoire français, dans toutes ses dimensions : sociale, environnementale, économique, juridique, sanitaire, culturelle...

Son rôle est de sensibiliser les usagers·ères-citoyen·nes, de les informer, de leur donner des outils pour intervenir et faire entendre leur voix dans les débats, pour peser sur les décisions qui concernent l'avenir de ce bien vital et de coordonner leurs actions.

Fondation Heinrich-Böll

<https://fr.boell.org/fr>

La Fondation Heinrich Böll, dont le siège est à Berlin, est l'une des grandes fondations politiques allemandes. Centre de réflexion œuvrant pour la transition sociale-écologique et une démocratie participative, pluraliste et inclusive elle dispose d'un réseau de plus de 30 bureaux dans le monde et agit pour favoriser les échanges et les coopérations sur ces questions, en particulier entre les acteur·rices de la société.

Halte aux Marées Vertes

www.halteauxmareesvertes.org

Depuis 2001, cette association lutte contre les marées vertes et pour une agriculture paysanne respectueuse des humain.es et de la nature.

Mouvement Européen de l'eau

<https://europeanwater.org>

Le Mouvement Européen pour l'Eau est un réseau ouvert, participatif et pluraliste, ayant pour objectif de renforcer la reconnaissance de l'eau comme commun et comme droit fondamental universel. Il se mobilise pour combattre la privatisation et la marchandisation de ce bien vital, et pour mettre en place une gestion publique et collective de l'eau fondée sur la participation démocratique des citoyen·nes et des travailleur·euses.

Verts/ALE

www.greens-efa.eu

Engagé au niveau européen, les écologistes Verts/ALE sont engagé.e.s pour la préservation de la ressource en eau à la fois sur l'aspect quantitatif et qualitatif. En ayant une approche holistique de la problématique de la gestion de l'eau, les écologistes identifient les points indispensables à la préservation de la ressource comme l'agriculture, l'industrie ou encore la reconnaissance des droits de la nature.



Directrice de publication :
Clémence Anno

Synthèse et rédaction :
Céline Parat

Graphisme et mise en page :
Yashu

Facilitation graphique et illustrations : Héléna Salazar

Photographies : Breshi





LE FORUM EUROPÉEN DE L'EAU

Site web du Forum :

<https://www.forum-europeen-eau.org/>

Contact :

Clémence Anno, Cheffe du projet "Forum
Européen de l'Eau"

*Assistante parlementaire en charge de la
politique de l'eau et des milieux aquatiques
dans l'équipe du député européen
écologiste Benoît Biteau*
Tél.: +33 7 82 67 20 21

Mail : clemence.anno@europarl.europa.eu